



RAPPORT DE VÉRIFICATION

Vérification des installations électriques

(Code du travail : Art R.4226-16)
Rapport de vérification périodique quadriennal

Pièce(s) jointe(s) :
Rapport de vérification dans un établissement recevant du public

N° de rapport : 134259124-002-1
Date : 12/09/2025



Accréditation n°3-2016
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

Lieu d'intervention :
SALIES DU SALAT
15 bis AVENUE DE LA FONTAINE
SALÉE
31260 SALIES DU SALAT
Référence Client : 42940898

Date(s) d'intervention :
Du 08/09/2025 au 09/09/2025

Intervenant(s) :
YOANN DEPREZ



OBSERVATION(S)

Ce rapport comporte 66 pages - Version modèle rapport Electricité_ERT_6.21.6

Liste récapitulative des observations

Observations relatives aux installations du domaine Basse Tension

Localisation		Non-conformité - Préconisation (P)
N° Obs	Références réglementaires	

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Piscine

➤ ARMOIRE PISCINE 1007050



R. 4215-17
Arrêté du Arr.14-12-2011-art 9

Dysfonctionnement du dispositif de mise au repos des blocs autonomes d'éclairage de sécurité
(P) A réviser, réparer ou remplacer

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - CUISINE - Cuisine

➤ Appareil(s) d'éclairage masse inac

Interrupteur de commande ecl



R. 4226-07
NF C15-100_Ed2002 : 63

Equipement en mauvais état
(P) Le réparer ou le remplacer

CENTRE HOSPITALIER - Extérieur

➤ Appareil éclairage

L ensemble des luminaires extérieur



R. 4215-11
NF C15-100_Ed2002 : 530

Fixation défectueuse
(P) A refixer durablement



Numéro d'observation récurrente



Nouvelle observation

(P) : Préconisation

Sommaire

1. Renseignements généraux de l'établissement	4
1.1 Renseignements principaux	4
1.2 Renseignements complémentaires relatifs à la vérification	5
Documents nécessaires à la vérification	5
Limite(s) d'intervention	5
1.3 Changements importants depuis la précédente vérification	5
2. Caractéristiques principales des installations	6
2.1 Structure de l'établissement	6
Nombre de bâtiments / affectation	6
2.2 Structure des installations	6
Désignation des Réseaux	6
Désignation et implantation du ou des Tableaux principaux	6
Caractéristiques des Sources	8
Prises de terre, conducteurs de protection, circuits d'interconnexion	8
2.3 Installations de Sécurité	9
Eclairage de sécurité	9
2.4 Classement des locaux à risques	9
3. Examen des prescriptions applicables	11
NORMES APPLICABLES	11
4. Résultats des mesurages et essais	17
4.1 Appareils de mesurage et d'essais utilisés	17
4.2 Résultats	17
Prises de terre	17
Continuités entre tableaux de la distribution	17
Dispositifs différentiels à courant résiduel	18
Examen des circuits terminaux	25
5. Résultats des autres vérifications	54
Liste des observations des circuits sans différentiel	54
Liste des observations des tableaux	54
6. Annexes	55
Liste des plans et schémas des installations	55
Tableau ou Armoire - Caractéristiques des appareillages et canalisations	56
Etendue, méthodologie et critères d'appréciation des mesurages	
Rappels sur les vérifications d'installations électriques	65

1. Renseignements généraux de l'établissement

1.1 Renseignements principaux

Etablissement vérifié :	SALIES DU SALAT 15 bis AVENUE DE LA FONTAINE SALÉE 31260 SALIES DU SALAT N° Etab : A54136514 N° Mission : C24049962M0164
Installation(s) vérifiée(s) :	ENSEMBLE DE L'ETABLISSEMENT
Activité principale :	CENTRE HOSPITALIER
Vérification :	
• Nature :	Périodique
• Périodicité réglementaire :	Annuelle
• Dates :	Du 08/09/2025 au 09/09/2025
• Durée (jours) :	1.8
• Date précédente :	04/10/2024
Accompagnement réglementaire :	Partiel
• Accompagnateur :	M. Philippe DEFORGE (Technicien service maintenance)
Vérificateur(s) :	M. YOANN DEPREZ MIDI PYRENEES
Surveillance des installations :	M. Philippe DEFORGE
Registre de contrôle :	a été présenté et signé
Compte-rendu de fin de visite à :	M. Philippe DEFORGE

1.2 Renseignements complémentaires relatifs à la vérification

Documents nécessaires à la vérification

Descriptif Document	Fourni	Incomplet	Non Fourni	Sans Objet
Plan des locaux avec indication des locaux à risques particulier d'influences externes (Incendie et Explosion).			✓	
Schémas unifilaires des installations électriques	✓			
Rapport de vérification initiale			✓	
Rapports des vérifications périodiques antérieures	✓			
Déclaration CE de conformité et notices des matériels installés dans les emplacements à risque d'explosion				✓
Liste des installations de sécurité et effectif maximal des locaux ou bâtiments	✓			
Eléments de traçabilité des essais réglementaires	✓			

Limite(s) d'intervention

- **Limite(s) d'intervention générale(s)**

Les locaux à usage de logement de fonction (appartement du pavillon d'entrée), non concernés par le Code du Travail, n'ont pas été vérifiés

- **Limite(s) d'intervention particulière(s)**

Ensemble des installations électriques contrôlées

La continuité à la terre du (des) récepteur(s) noté hauteur inaccessible au paragraphe Examen des circuits terminaux n'a pu être vérifiée.

(P) Faire réaliser les compléments nécessaires

1.3 Changements importants depuis la précédente vérification

Il nous a été déclaré l'absence de modifications de structure, d'extension d'installation ou d'affectation des locaux.

2. Caractéristiques principales des installations

2.1 Structure de l'établissement

Nombre de bâtiments / affectation

1. BÂTIMENT PRINCIPAL

2.2 Structure des installations

Désignation des Réseaux

Désignation	Domaine de tension	Origine	Puissance installée (kVA)	N° Obs
Alimentation générale établissement	BT	Interne	250	

Information sur le reseau :

- **Localisation :** CENTRE HOSPITALIER - POSTE DE LIVRAISON TRANSFORMATION
 - **Distribution :** Triphasé
 - **Tension :** 410 V
 - **Schéma Liaison Terre :** Par réseau public
 - **Dispositif Coupure :**

Significations des abréviations utilisées			
HT : Haute tension	BT : Basse tension	TBT : Très basse tension	Tri + N : Triphasé + Neutre
Dj : Disjoncteur	Fu : Fusibles	DDR : Disjoncteur Différentiel	

Désignation et implantation du ou des Tableaux principaux

Désignation	Localisation
TGBT	CENTRE HOSPITALIER - POSTE DE LIVRAISON TRANSFORMATION
TD GENERAL REZ-DE-CHAUSSÉE 1007043	CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - REZ-DE-CHAUSSÉE - Couloir Administratif
TD CUISINE 1007046	CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - REZ-DE-CHAUSSÉE - Couloir Administratif
TGD 1ER ETAGE 1007044	CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - PREMIER ETAGE - Couloir
TGD 2EME ETAGE 1007045	CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - DEUXIEME ETAGE - Couloir
TD COMBLES	CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - Combles
ARMOIRE GENERALE 50 LITS 1007048	CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - REZ-DE-CHAUSSÉE - Couloir
ARMOIRE SOUS-SOL	CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - SOUS-SOL - Local Technique

ARMOIRE BÂTIMENT ANNEXE 1007051	CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Couloirs et Dégagements
ARMOIRE PISCINE 1007050	CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Piscine

Caractéristiques des Sources

Désignation	Type	Localisation	N° Obs
S1 - Réseau EDF HTA - Tarif vert	Transformateur HT / BT	CENTRE HOSPITALIER - POSTE DE LIVRAISON TRANSFORMATION	

Information sur la source :

Marque : ALSTOM	Numéro : 81395	Puissance (kVA) : 250	SLT : Par réseau public
Couplage : Dy	Ucc (%) : 4	Diélectrique : Huile	Limiteur : CARDEW - 440V
Primaire		Secondaire	
• Tension : 20 kV	• Intensité :	• Tension : 410 V	• Intensité : 352
Protection		Protection	
• Type : Fu	• Calibre :	• Type : Dj	• Calibre : 340 A

Significations des abréviations utilisées

HT : Haute tension	BT : Basse tension	TBT : Très basse tension	SLT : Schéma de liaison à la terre
Dj : Disjoncteur	Fu : Fusibles	Ucc : Tension de court-circuit	

Prises de terre, conducteurs de protection, circuits d'interconnexion

Désignation	Prise de terre	Constitution	N° Obs
Alimentation générale établissement	Prise de terre générale masses métalliques	A fond de fouille	

Information sur la prise de terre :

- **Localisation :** CENTRE HOSPITALIER - POSTE DE LIVRAISON TRANSFORMATION
 - **Nature :** Cuivre
 - **Section (mm²) :** 25
 - **Conducteur de protection :** Incorporés aux câbles
 - **Interconnexion :** Interconnexion des terres

2.3 Installations de Sécurité

Eclairage de sécurité

Eclairage de sécurité installé pour l'ensemble de l'établissement et éventuellement par locaux

Localisation	Effectif	Balisage			Ambiance	
		Imposé	Réalisé	Mise au repos	Imposé	Réalisé
Ensemble de l'établissement	60	Oui	Blocs autonomes	Oui	Non	Blocs autonomes

2.4 Classement des locaux à risques

Dans le cas d'absence de fourniture d'une liste exhaustive des risques particuliers, le classement éventuel ci-après est proposé par le vérificateur, et sauf avis contraire, considéré comme validé par le chef d'établissement :

Localisation	Zone	Origine classement	Influences externes					Indice mini de Protection	
CENTRE HOSPITALIER - POSTE DE LIVRAISON TRANSFORMATION		Proposé par le vérificateur	AF1	BE1	AE1	AD1	AG2	IP 20	IK 07
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - SOUS- SOL - Machinerie Ascenseur		Proposé par le vérificateur	AF1	BE2	AE1	AD1	AG2	IP 20	IK 07
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Piscine		Proposé par le vérificateur	AF1	BE1	AE2	AD4	AG1	IP 24	IK 02
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - CUISINE		Proposé par le vérificateur	AF1	BE4	AE3	AD5	AG2	IP 44	IK 07
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - CUISINE - Cuisine		Proposé par le vérificateur	AF1	BE4	AE3	AD5	AG2	IP 44	IK 07
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - CUISINE - Sas Self		Proposé par le vérificateur	AF1	BE4	AE3	AD5	AG2	IP 45	IK 07
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Sanitaires		Proposé par le vérificateur	AF1	BE1	AE1	AD2	AG2	IP 21	IK 07
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT BUANDERIE		Proposé par le vérificateur	AF1	BE1	AE1	AD3	AG2	IP 23	IK 07
CENTRE HOSPITALIER - ATELIER ET GARAGE		Proposé par le vérificateur	AF1	BE1	AE2	AD1	AG2	IP 30	IK 07
CENTRE HOSPITALIER - CHAUFFERIE		Proposé par le vérificateur	AF1	BE2	AE2	AD2	AG2	IP 35	IK 07
CENTRE HOSPITALIER - LOCAL TRAITEMENT EAU PISCINE		Proposé par le vérificateur	AF2	BE1	AE2	AD4	AG2	IP 34	IK 07

CODIFICATION DES INFLUENCES EXTERNES - INDICES ET DEGRES DE PROTECTION					
PENETRATION DE CORPS SOLIDES		SUBSTANCES CORROSIVES OU POLLUANTES		MATIERES TRAITEES OU ENTREPOSEES	
AE1 : Négligeable	IP 2X	AF1 : Négligeable		BE1 : Risques négligeables	
AE2 : Petits objets (2,5 mm)	IP 3X	AF2 : Agents d'origine atmosphérique		BE2 : Risques d'incendie	
AE3 : Très petits objets	IP 4X	AF3 : Intermittente ou accidentelle		BE3 : Risques d'explosion	
AE4a : Poussières	IP 5X (Protégé)	AF4 : Permanente			
AE4b : Poussières	IP 6X (Etanche)				
ACCES AUX PARTIES DANGEREUSES		PENETRATION DE LIQUIDES		RISQUES DE CHOCS MECANIQUES	
Non protégé	IP 0X	AD1 : Négligeable	IP X0	AG1 : Faibles (0,225 J)	IK 02
A : Avec le dos de la main	IP 1X ou IP XXA	AD2a : Chutes de gouttes d'eau	IP X1	AG2 : Moyens (2 J)	IK 07
B : Avec un doigt	IP 2X ou IP XXB	AD2b : Chutes de gouttes d'eau	IP X2	AG3 : Importants (6 J)	IK 08
C : Avec un outil	IP 3X ou IP XXC	AD3 : Aspersions d'eau	IP X3	AG4 : Très importants (20 J)	IK 10
D : Avec un fil	IP 4X ou IP XXD	AD4 : Projections d'eau	IP X4		
		AD5 : Jets d'eau	IP X5		
		AD6 : Paquets d'eau	IP X6		
		AD7 : Immersion	IP X7		
		AD8 : Submersion	IP X8		

IP : Indice de protection contre la pénétration de corps solides ou l'accès aux parties dangereuses

IK : Degré de protection contre les risques de chocs mécaniques

3. Examen des prescriptions applicables

NORMES APPLICABLES

- ☒ NF C13-100 (Ed2001) ☐ NF C13-100 (Ed2015) ☐ NF C13-200 (Ed2009) ☒ NF C13-200 (Ed2018)
☒ NF C15-100 (Ed2002) ☐ NF C15-150-1 (Ed1998) ☐ NF C15-211 (Ed2006) ☐ NF C15-211 (Ed2017)
☐ NF C17-200 (Ed2007) ☐ NF C17-200 (Ed2016) ☐ NF EN50107-1 (Ed2003)

Article Code du Travail	Libellé item	Norme	Arrêté
R. 4215-01	Obligations générales du Maître d'Ouvrage		
	<i>Règles générales de conception et réalisation</i>	NF C13-100_Ed2001	PM
	<i>Règles générales de conception et réalisation</i>	NF C15-100_Ed2002-131	PM
R. 4215-02	Dossier technique		
	<i>Mise à disposition des différents éléments</i>	-	20/04/12 - Art. 2 PM
R. 4215-03	Inaccessibilité des parties actives et absence de tension dangereuse en cas de défaut d'isolement		
	<i>Protection contre les contacts directs</i>	NF C13-100_Ed2001-412	C
	<i>Protection contre les contacts indirects</i>	NF C13-100_Ed2001-413	C
	<i>Protection contre les contacts indirects</i>	NF C13-100_Ed2001-434	C
	<i>Conducteurs de protection et d'équipotentialité</i>	NF C13-100_Ed2001-542	C
	<i>Prise de terre</i>	NF C13-100_Ed2001-541	C
	<i>Verrouillages</i>	NF C13-100_Ed2001-461	C
	<i>Protection contre les contacts directs</i>	NF C15-100_Ed2002-411	C
	<i>Protection contre les contacts directs</i>	NF C15-100_Ed2002-529	C
	<i>Protection contre les contacts directs</i>	NF C15-100_Ed2002-781	C
	<i>Protection contre les contacts indirects</i>	NF C15-100_Ed2002-411	C
	<i>Protection contre les contacts indirects</i>	NF C15-100_Ed2002-612	C
	<i>Isolement des circuits</i>	NF C15-100_Ed2002-612	C
	<i>Protection par double isolation ou isolation renforcée</i>	NF C15-100_Ed2002-412	C
	<i>Mesure de protection par séparation électrique</i>	NF C15-100_Ed2002-413	SO
	<i>Protection par TBT (TBTS / TBTP)</i>	NF C15-100_Ed2002-414	SO
	<i>Dispositions complémentaires (LES + DDR)</i>	NF C15-100_Ed2002-415	C
	<i>Dispositifs de protection contre les courants de défaut</i>	NF C15-100_Ed2002-531	C
	<i>Conducteurs de protection et d'équipotentialité</i>	NF C15-100_Ed2002-543	C
	<i>Conducteurs de protection et d'équipotentialité</i>	NF C15-100_Ed2002-544	C
	<i>Prise de terre</i>	NF C15-100_Ed2002-542	C
	<i>Salles d'eau</i>	NF C15-100_Ed2002-701	SO
	<i>Piscines, Bassins</i>	NF C15-100_Ed2002-702	SO
R. 4215-04	Absence de tension dangereuse du fait du voisinage avec une installation de domaine de tension supérieur ou du fait d'un défaut d'isolement		
	<i>Voisinage avec d'autres canalisations électriques</i>	NF C13-100_Ed2001-526	C
	<i>Voisinage avec d'autres canalisations électriques</i>	NF C15-100_Ed2002-442	C
	<i>Voisinage avec d'autres canalisations électriques</i>	NF C15-100_Ed2002-524	C
	<i>Voisinage avec d'autres canalisations électriques</i>	NF C15-100_Ed2002-528	C
	<i>Limiteur de surtension</i>	NF C15-100_Ed2002-534	SO
R. 4215-05	Risques liés à l'élévation normale de température des matériels		
	<i>Echauffements</i>	NF C13-100_Ed2001-421	C
	<i>Echauffements</i>	NF C13-100_Ed2001-422	C
	<i>Echauffements</i>	NF C13-100_Ed2001-423	C
	<i>Echauffements</i>	NF C15-100_Ed2002-422	C

Article Code du Travail	Libellé item	Norme	Arrêté
	<i>Echauffements</i>	NF C15-100_Ed2002-423	C
	<i>Echauffements</i>	NF C15-100_Ed2002-512	C
	<i>Echauffements</i>	NF C15-100_Ed2002-559	C
R. 4215-06	Caractéristiques du matériel vis à vis des surintensités / Prévention du risque incendie		
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C13-100_Ed2001-431	C
	<i>Diélectrique inflammable</i>	NF C13-100_Ed2001-432	SO
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C13-100_Ed2001-432	C
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C13-100_Ed2001-433	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C13-100_Ed2001-521	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C13-100_Ed2001-522	C
	<i>Choix et mise en oeuvre des connexions</i>	NF C13-100_Ed2001-523	C
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C13-100_Ed2001-531	C
	<i>Diélectrique inflammable</i>	NF C15-100_Ed2002-421	SO
	<i>Protection contre les arcs électriques</i>	NF C15-100_Ed2002-421	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C15-100_Ed2002-430	C
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C15-100_Ed2002-431	C
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C15-100_Ed2002-432	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C15-100_Ed2002-433	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C15-100_Ed2002-434	C
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C15-100_Ed2002-435	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C15-100_Ed2002-523	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C15-100_Ed2002-524	C
	<i>Choix et mise en oeuvre des connexions</i>	NF C15-100_Ed2002-526	C
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C15-100_Ed2002-512	C
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C15-100_Ed2002-533	C
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C15-100_Ed2002-535	C
	<i>Non manoeuvre en charge des sectionneurs, Prise de courant BT > = 32A</i>	NF C15-100_Ed2002-536	C
	<i>Non manoeuvre en charge des sectionneurs, Prise de courant BT > = 32A</i>	NF C15-100_Ed2002-555	C
R. 4215-07	Sectionnement des installations		
	<i>Dispositif de sectionnement / manoeuvre</i>	NF C13-100_Ed2001-531	C
	<i>Dispositif de sectionnement / manoeuvre</i>	NF C13-100_Ed2001-571	C
	<i>Dispositif de sectionnement / manoeuvre</i>	NF C15-100_Ed2002-462	C
	<i>Dispositif de sectionnement / manoeuvre</i>	NF C15-100_Ed2002-536	C
R. 4215-08	Coupure d'urgence des circuits		
	<i>Coupure d'urgence</i>	NF C15-100_Ed2002-463	C
R. 4215-09	Mise en oeuvre des canalisations		
	<i>Mode de pose des canalisations</i>	NF C13-100_Ed2001-52	C
	<i>Mode de pose des canalisations</i>	NF C15-100_Ed2002-521	C
	<i>Mode de pose des canalisations</i>	NF C15-100_Ed2002-527	C
	<i>Mode de pose des canalisations</i>	NF C15-100_Ed2002-528	C

Article Code du Travail	Libellé item	Norme	Arrêté
	<i>Mode de pose des canalisations</i>	NF C15-100_Ed2002-529	C
R. 4215-10	Identification des circuits et appareillages		
	- du poste de livraison-transformation	NF C13-100_Ed2001-524	C
	- du poste de livraison-transformation	NF C13-100_Ed2001-624	C
	- des installations BT	NF C15-100_Ed2002-514	C
R. 4215-11	Choix du matériel en fonction de la tension et conditions d'environnement		
	<i>Adaptation des matériels à la tension</i>	NF C13-100_Ed2001-311	C
	<i>Adaptation du matériel aux influences externes</i>	NF C13-100_Ed2001-32	C
	<i>Adaptation des matériels à la tension</i>	NF C13-100_Ed2001-522	C
	<i>Adaptation des matériels à la tension</i>	NF C15-100_Ed2002-512	C
	<i>Adaptation du matériel aux influences externes</i>	NF C15-100_Ed2002-512	C
	<i>Installation du matériel</i>	NF C15-100_Ed2002-530	NC
	<i>Installation du matériel</i>	NF C15-100_Ed2002-555	C
	<i>Installation du matériel</i>	NF C15-100_Ed2002-559	C
	<i>Emplacements à risques particuliers d'influences externes</i>		
	- Salles d'eau	NF C15-100_Ed2002-701	SO
	- Piscines, bassins	NF C15-100_Ed2002-702	SO
	- Saunas	NF C15-100_Ed2002-703	SO
	- Installations de chantier	NF C15-100_Ed2002-704	SO
	- Etablissements agricoles	NF C15-100_Ed2002-705	SO
	- Enceintes conductrices exigües	NF C15-100_Ed2002-706	SO
	- Parcs de caravanes	NF C15-100_Ed2002-708	SO
	- Marinas	NF C15-100_Ed2002-709	SO
	- Installations temporaires	NF C15-100_Ed2002-711	SO
	- Unités mobiles ou transportables	NF C15-100_Ed2002-717	SO
R. 4215-12	Mise en oeuvre des installations vis à vis du risque d'incendie et/ou explosion		
	<i>Emplacements à risque d'incendie</i>	NF C13-100_Ed2001-741	SO
	<i>Emplacements à risques d'incendie</i>	NF C15-100_Ed2002-422	SO
	<i>Emplacements à risque d'explosion</i>	NF C15-100_Ed2002-424	SO
R. 4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique		
	<i>Protection contre les contacts directs</i>	NF C13-100_Ed2001-412	C
	<i>Eclairage de sécurité</i>	NF C13-100_Ed2001-762	C
	<i>Canalisations étrangères</i>	NF C13-100_Ed2001-731	SO
	<i>Dispositions constructives / Ventilation</i>	NF C13-100_Ed2001-75	C
	<i>Matériel d'exploitation et de sécurité</i>	NF C13-100_Ed2001-622	C
	<i>Moyens d'extinction</i>	NF C13-100_Ed2001-623	C
	<i>Mesures particulières pour matériel isolé au SF6</i>	NF C13-100_Ed2001-424	SO
	<i>Protection contre les contacts directs</i>	NF C15-100_Ed2002-781	SO
	<i>Dispositions constructives / Ventilation</i>	NF C15-100_Ed2002-781	SO
	<i>Dispositions constructives / Ouverture des portes</i>	NF C15-100_Ed2002-781	SO
	<i>Eclairage de sécurité</i>	NF C15-100_Ed2002-781	SO
	<i>Matériel d'exploitation et de sécurité</i>	NF C15-100_Ed2002-781	SO
	<i>Moyens d'extinction</i>	NF C15-100_Ed2002-781	SO
R. 4215-14	Normes applicables		
R. 4215-15	Conformité des installations aux articles R4215-3 à R4215-13 si respect des normes applicables		
	- aux postes de livraison-transformation	NF C13-100_Ed2001	PM
	- aux installations BT intérieures	NF C15-100_Ed2002	PM
R. 4215-16	Conformité des matériels électriques aux normes NF ou CE		

Article Code du Travail	Libellé item	Norme	Arrêté
	<i>Conformité aux normes des matériels HT</i>	NF C13-100_Ed2001-51	C
	<i>Conformité aux normes des matériels BT</i>	NF C15-100_Ed2002-511	C
R. 4215-17	Eclairage de sécurité		
	<i>Application du règlement ERP si plus contraignant</i>	-	14/12/11 - Art 1 SO
	<i>Obligation d'une Installation fixe (si applicable)</i>	-	14/12/11 - Art 2 PM
	<i>Effectif de l'établissement (Mode calcul)</i>	-	14/12/11 - Art 3 PM
	<i>Fonctions de l'éclairage sécurité</i>	-	14/12/11 - Art 4 PM
	<i>Mise en oeuvre de l'Eclairage d'évacuation (sauf dérogation)</i>	-	14/12/11 - Art 5 C
	<i>Mise en oeuvre de l'Eclairage d'ambiance ou anti-panique</i>	-	14/12/11 - Art 6 SO
	<i>Type autorisé (Source centrale ou Bloc autonome)</i>	-	14/12/11 - Art 7 PM
	<i>Eclairage alimenté par source centrale</i>	-	14/12/11 - Art 8 SO
	<i>Eclairage réalisé par BAES</i>	-	14/12/11 - Art 9 NC
R. 4226-01	Utilisation des installations	-	
R. 4226-05	Coupage des installations, dépose des écrans, anciennes prescriptions normatives	-	
R. 4226-07	Surveillance et maintenance des installations		
	<i>Etat général des installations</i>	NF C13-100_Ed2001-63	C
	<i>Echauffements</i>	NF C15-100_Ed2002-63	C
	<i>Etat général des installations</i>	NF C15-100_Ed2002-63	NC
R. 4226-09	Locaux réservés à la production, conversion, distribution d'électricité		
	<i>Matériel d'exploitation et de sécurité</i>	NF C13-100_Ed2001-624	C
	<i>Affichages et inscriptions</i>	NF C13-100_Ed2001-624	C
	<i>Portes, conditions d'ouverture et fermeture</i>	NF C13-100_Ed2001-77	C
	<i>Affichages et inscriptions</i>	NF C15-100_Ed2002-781	SO
	<i>Portes, conditions d'ouverture et fermeture</i>	NF C15-100_Ed2002-781	SO
R. 4226-10	Locaux présentant des risques particuliers de choc électrique		
	<i>Anesthésie électrique</i>	-	26/02/1993 SO
	<i>Barrière à poissons</i>	-	17/03/1993 SO
	<i>Pêche à l'électricité</i>	-	02/02/1989 SO
	<i>Galvanoplastie, Electrophorèse, Electrolyse, Fours à arc :</i>	-	15/12/2011
	- <i>Tensions limites - Prévention du contact direct</i>	-	15/12/11 - Art 1 SO
	- <i>Prévention en cas d'inapplicabilité de l'art. 1</i>	-	15/12/11 - Art 2 SO
	<i>Laboratoires et plates-formes d'essais :</i>	-	16/12/2011
	- <i>Accès et délimitation</i>	-	16/12/11 - Art 2 SO
	- <i>Repérage des points d'alimentation</i>	-	16/12/11 - Art 3 SO
	- <i>Dispositions vis-à-vis du contact direct</i>	-	16/12/11 - Art 4 SO
	- <i>Dispositions vis-à-vis du contact indirect</i>	-	16/12/11 - Art 5 SO
	- <i>Dispositif de coupure d'urgence</i>	-	16/12/11 - Art 6 SO
	- <i>Prévention du risque après remise sous tension</i>	-	16/12/11 - Art 7 SO
	- <i>Essais hors laboratoires et plateformes</i>	-	16/12/11 - Art 8 SO
R. 4226-11	Installations de soudage électrique :		19/12/2011
	<i>Tension d'alimentation, tension de contact, isolation, conducteur de retour, connecteurs</i>	-	19/12/11 - Art 2 SO
	<i>Porte-électrodes, torches ou pistolets</i>	-	19/12/11 - Art 3 SO
	<i>Soudage à l'intérieur d'une enceinte conductrice exigüe</i>	-	19/12/11 - Art 4 SO
	<i>Soudage sur des chantiers spécialisés de construction</i>	-	19/12/11 - Art 5 SO
R. 4226-12	Utilisation et raccordement des appareils amovibles		20/12/2011
	<i>Limitation de la tension d'alimentation ou Indice de protection adapté</i>	-	20/12/11 - Art 2 C

Article Code du Travail	Libellé item	Norme	Arrêté
	<i>Adaptation aux influences externes</i>	-	20/12/11 - Art 3 C
	<i>Canalisations souples d'alimentation</i>	-	20/12/11 - Art 4 C
	<i>Prises de courant, prolongateurs et connecteurs</i>	-	20/12/11 - Art 5 C
	<i>Raccordement hors charge des prises de courant, prolongateurs et connecteurs > 32 ampères.</i>	-	20/12/11 - Art 6 SO
	<i>Utilisation des appareils portatifs à main dans les enceintes conductrices exigües</i>	-	20/12/11 - Art 7 SO
	<i>Utilisation des appareils portatifs à main dans les enceintes conductrices exigües</i>	NF C15-100_Ed2002-706	20/12/11 - Art 7 SO
R. 4226-13	Maintenance de l'éclairage sécurité		14/12/2011
	<i>Dispositif de mise à l'état de repos</i>	-	14/12/11 - Art 9 SO
	<i>Mise à l'état de veille, de repos, d'arrêt</i>	-	14/12/11 - Art 10 C
	<i>Essais réglementaires de l'employeur</i>	-	14/12/11 - Art 11 C
	<i>Lampes de rechange</i>	-	14/12/11 - Art 12 C
R. 4226-18	Exclusion (limites d'intervention)		26/12/2011
	<i>Règles générales de conception et réalisation</i>	NF C13-200_Ed2018	PM
	<i>Protection contre les contacts directs</i>	NF C13-200_Ed2018-411	C
	<i>Protection contre les contacts indirects</i>	NF C13-200_Ed2018-412	C
	<i>Ecrans et armatures</i>	NF C13-200_Ed2018-528	C
	<i>Conducteurs de protection</i>	NF C13-200_Ed2018-542	C
	<i>Séparation des conducteurs de protection des conducteurs actifs</i>	NF C13-200_Ed2018-543	C
	<i>Conducteurs de protection et d'équipotentialité</i>	NF C13-200_Ed2018-544	C
	<i>Prise de terre</i>	NF C13-200_Ed2018-412	C
	<i>Prise de terre</i>	NF C13-200_Ed2018-541	C
	<i>Verrouillages</i>	NF C13-200_Ed2018-464	C
	<i>Voisinage avec d'autres canalisations électriques</i>	NF C13-200_Ed2018-521	C
	<i>Echauffements</i>	NF C13-200_Ed2018-421	C
	<i>Echauffements</i>	NF C13-200_Ed2018-425	C
	<i>Choix et mise en œuvre de l'appareillage</i>	NF C13-200_Ed2018-531	C
	<i>Diélectrique inflammable (transformateurs)</i>	NF C13-200_Ed2018-422	SO
	<i>Récupération des diélectriques</i>	NF C13-200_Ed2018-471	SO
	<i>Diélectrique inflammable (réactances et condensateurs)</i>	NF C13-200_Ed2018-423	SO
	<i>Protection des canalisations contre les surcharges</i>	NF C13-200_Ed2018-431	C
	<i>Protection des canalisations contre les courts-circuits</i>	NF C13-200_Ed2018-432	C
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C13-200_Ed2018-511	C
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C13-200_Ed2018-531	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C13-200_Ed2018-523	C
	<i>Choix et mise en oeuvre des connexions</i>	NF C13-200_Ed2018-526	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C13-200_Ed2018-527	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C13-200_Ed2018-528	C
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C13-200_Ed2018-531	C
	<i>Protection contre les arcs électriques internes des appareillages HTA</i>	NF C13-200_Ed2018-426	C
	<i>Alimentation auxiliaire</i>	NF C13-200_Ed2018-538	C
	<i>Dispositif de sectionnement / manoeuvre</i>	NF C13-200_Ed2018-531	C
	<i>Coupure d'urgence</i>	NF C13-200_Ed2018-464	C
	<i>Mode de pose des canalisations</i>	NF C13-200_Ed2018-521	C
	<i>Identification et repérage des installations HT</i>	NF C13-200_Ed2018-514	C

Article Code du Travail	Libellé item	Norme	Arrêté
	<i>Adaptation des matériels à la tension</i>	NF C13-200_Ed2018-321	C
	<i>Niveau d'isolement de l'installation</i>	NF C13-200_Ed2018-322	C
	<i>Conformité aux normes</i>	NF C13-200_Ed2018-511	C
	<i>Adaptation du matériel aux influences externes</i>	NF C13-200_Ed2018-512	C
	<i>Choix et mise en oeuvre en fonction des influences externes</i>	NF C13-200_Ed2018-522	C
	<i>Adaptation du matériel à la tension nominale</i>	NF C13-200_Ed2018-321	C
	<i>Type d'isolant adapté à la tension et à son environnement</i>	NF C13-200_Ed2018-411	C
	<i>Emplacements à risque d'incendie</i>	NF C13-200_Ed2018-421	SO
	<i>Emplacements à risque d'explosion</i>	NF C13-200_Ed2018-422	SO
	<i>Protection contre les contacts directs</i>	NF C13-200_Ed2018-411	C
	<i>Emplacement extérieur</i>	NF C13-200_Ed2018-713	SO
	<i>Prescriptions générales</i>	NF C13-200_Ed2018-711	C
	<i>Dispositions constructives / Ventilation</i>	NF C13-200_Ed2018-712	C
	<i>Matériel d'exploitation et de sécurité</i>	NF C13-200_Ed2018-622	C
	<i>Moyens d'extinction</i>	NF C13-200_Ed2018-623	C
	<i>Locaux et emplacements établis à l'intérieur d'un bâtiment</i>	NF C13-200_Ed2018-712	C
	<i>- aux installations HT intérieures</i>	NF C13-200_Ed2018	PM
	<i>Conformité aux normes des matériels HT</i>	NF C13-200_Ed2018-511	C
	<i>Etat général des installations</i>	NF C13-200_Ed2018-616	C
	<i>Eclairage insuffisant</i>	NF C13-200_Ed2018-711	C
	<i>Matériel d'exploitation et de sécurité</i>	NF C13-100_Ed2001-622	C
	<i>Matériel d'exploitation et de sécurité</i>	NF C13-200_Ed2018-622	C
	<i>Affichages et inscriptions</i>	NF C13-200_Ed2018-624	C
	<i>Portes, conditions d'ouverture et fermeture</i>	NF C13-200_Ed2018-712	C
	<i>Locaux établis à l'intérieur de bâtiments</i>	NF C13-200_Ed2018-712	C
	<i>Emplacements établis en extérieur</i>	NF C13-200_Ed2018-713	SO

Significations des abréviations utilisées
C : Conforme

NC : Non conforme

SO : Sans objet

PM : Pour mémoire

4. Résultats des mesurages et essais

4.1 Appareils de mesure et d'essais utilisés

Continuité/isolément, masses et circuits	Essais des DDR	Tests des CPI	Mesures des prises de terre	Continuité de précision (si requis)
ELECTRO-P JP WHEEL-E	MEGGER LRCD 220		MEGGER LRCD 220	

4.2 Résultats

Prises de terre

Localisation	Désignation	Conditions de mesure / Barrette	Valeur (Ω)
CENTRE HOSPITALIER - POSTE DE LIVRAISON TRANSFORMATION	Prise de terre générale masses métalliques	Ensemble interconnecté	5

Continuités entre tableaux de la distribution

Localisation	Désignation Tableau	Origine Mesure	Valeur (mΩ)
CENTRE HOSPITALIER - POSTE DE LIVRAISON TRANSFORMATION	TGBT	Prise de Terre	100
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - REZ-DE-CHAUSSEE - Couloir Administratif	TD GENERAL REZ-DE-CHAUSSEE 1007043	TGBT	200
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - REZ-DE-CHAUSSEE - Couloir Administratif	TD CUISINE 1007046	TGBT	100
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - PREMIER ETAGE - Couloir	TGD 1ER ETAGE 1007044	A2	100
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - DEUXIEME ETAGE - Couloir	TGD 2EME ETAGE 1007045	A2	100
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - Combles	TD COMBLES	A2	150
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - REZ-DE-CHAUSSEE - Couloir	ARMOIRE GENERALE 50 LITS 1007048	TGBT	100
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - SOUS-SOL - Local Technique	ARMOIRE SOUS-SOL	A8	100
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Couloirs et Dégagements	ARMOIRE BÂTIMENT ANNEXE 1007051	A12	100
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Piscine	ARMOIRE PISCINE 1007050	TGBT	100
CENTRE HOSPITALIER - ATELIER ET GARAGE	ARMOIRE GARAGE	TGBT	100

Dispositifs différentiels à courant résiduel

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			I Δ_n (mA)	Tempo (s)			
CENTRE HOSPITALIER - POSTE DE LIVRAISON TRANSFORMATION							
➤ TGBT							
1	PC 10/16 A - 2x16 A	DDR	30		B	1	
1	Protection éclairage et pc - 2x20 A	DDR	30		B		
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - SOUS-SOL - Machinerie Ascenseur							
➤ Coffret ascenseur							
1	Eclairage et pc cabine	DDR	30		B		
1	PC	DDR	30		B		
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - SOUS-SOL - Ensemble Dégagements							
➤ TD SOUS-SOL							
1	PC	DDR	30		B		

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			IΔ _n (mA)	Tempo (s)			
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - REZ-DE-CHAUSSEE - Couloir Administratif							
➤ TD GENERAL REZ-DE-CHAUSSEE 1007043							
1	TD sous-sol	DDR	300		B		
1	Général TD	DDR	300		B		
1	Pompe de relevage	DDR	30		B		
1	Alarme fluides médicaux	DDR	300		B		
1	PC circulations et hall	DDR	30		B		
➤ TD CUISINE 1007046							
1	Cellule de refroidissement (condamné)	DDR	30		B		
1	Chauffe-assiettes	DDR	30		B		
1	Trancheuse (condamné)	DDR	30		B		
1	Batteur(condamné)	DDR	30		B		
1	Bain-marie	DDR	30		B		
1	Eplucheuse	DDR	30		B		
1	Congélateur	DDR	30		B		
1	Split	DDR	30		B		
1	Chambre froide	DDR	30		B		
1	Chambre froide	DDR	30		B		
1	Chambre froide (condamné)	DDR	30		B		
1	Chambre froide	DDR	30		B		
1	Chambre froide	DDR	30		B		
1	Général PC	DDR	30		B		
1	En Attente	DDR	30		B		
1	Prise tue mouche	DDR	30		B		
1	Vitrine self	DDR	30		B		
➤ COFFRETS BUREAUX (TD01 à TD04)							
8	8 disjoncteurs général PC	DDR	30		B		
1	PC Bureau administration	DDR	30		B		
1	4 disjoncteurs PC informatique soins	DDR	30		B		
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - REZ-DE-CHAUSSEE - Radiologie							
➤ COFFRET RADIOLOGIE							
1	PC radiologie Directe	DDR	30		B		
1	Table de radiologie	DDR	30		B		
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - PREMIER ETAGE - Couloir							
➤ TGD 1ER ETAGE 1007044							
1	PC circulations - 2x16 A	DDR	30		B		

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			I _{Δn} (mA)	Tempo (s)			
1	Alarme fluides médicaux	DDR	300		B		
➤ COFFRETS (TD10 à TD19)							
22	22 départs pc	DDR	30		B		
8	8 Départs pc rasoir éclairage	DDR	30		B		
8	8 Départs radiateurs	DDR	30		B		
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - DEUXIEME ETAGE - Couloir							
➤ TGD 2EME ETAGE 1007045							
1	PC circulations	DDR	30		B		
1	Lave bassin	DDR	30		B		
1	Alarme fluides médicaux	DDR	300		B		
➤ COFFRETS (TD20 à TD29)							
18	18 départs PCC	DDR	30		B		
8	8 départs Radiateur	DDR	30		B		
8	8 départs pc rasoir et ecl sdb	DDR	30		B		
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - Combles							
➤ TD COMBLES							
1	PC	DDR	30		B		
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - Machinerie ascenseur (combles)							
➤ COFFRET MACHINNERIE							
1	Eclairage gaine et machine	IDR	30		B		
1	Pc et lumière cabine	IDR	30		B		
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - REZ-DE-CHAUSSEE - Couloir							
➤ ARMOIRE GENERALE 50 LITS 1007048							
1	4 PC ordi infirmerie	DDR	30		B		
1	PC n° 1 - 2x32 A	DDR	30		B		
1	Général PC - 4x32 A	DDR	30		B		
1	Force Motrice office - 4x63 A	DDR	30		B		
1	Portail - 2x10 A	DDR	30		B		
1	Alarme fluides médicaux	DDR	300		B		
➤ 11 COFFRETS CHAMBRES							
1	11 Départs Eclairage + Pc	DDR	30		B		
1	11 Départs Salle de bain	DDR	30		B		
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - REZ-DE-CHAUSSEE - Local Pause							
➤ COFFRET VESTIAIRES REZ-DE-CHAUSSEE							
1	Général	IDR	30		B		
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - REZ-DE-CHAUSSEE - Tisanerie et service							
➤ COFFRET MEDICAUX TECHNIQUES							

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			I _{Δn} (mA)	Tempo (s)			
1	Général Coffret	IDR	30		B		
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - REZ-DE-CHAUSSEE - Réserve							
➤ Coffret rdc étage gauche							
1	Général coffret	IDR	30		B		
1	Chauffage sdb	DDR	30		B		
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - REZ-DE-CHAUSSEE - Office et Salle à manger							
➤ ARMOIRE OFFICE 50 LITS							
1	PC 1	DDR	30		B		
1	PC 2	DDR	30		B		
1	Deux chauffe-plats	DDR	30		B		
1	Deux chauffe-plats	DDR	30		B		
1	Tue-insectes	DDR	30		B		
1	Porte automatique	DDR	30		B		
1	PC3 Bornes repas	DDR	30		B		
1	PC 16A	DDR	30		B		
1	Machine à café	DDR	30		B		
1	PC Petit dej n°1	DDR	30		B		
1	PC Petit dej n°2	DDR	30		B		
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - PREMIER ETAGE - Couloir							
➤ ARMOIRE ETAGE 50 LITS 1007049							
1	Alarme fluides médicaux	DDR	300		B		
1	PC goulotte bibliothèque	DDR	30		B		
1	PC 10/16A	DDR	30		B		
1	PC 32A	DDR	30		B		
1	4 PC Orbis infirmerie	DDR	30		B		
➤ 11 COFFRET CHAMBRES							
1	11 Départs éclairage+ PC	DDR	30		B		
1	11 départs Salle de bain	DDR	30		B		
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - PREMIER ETAGE - Réserve et local service							
➤ Coffret locaux tech. RDC et 1ER étage							
1	Général coffret	IDR	30		B		
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - SOUS-SOL - Local Technique							
➤ ARMOIRE SOUS-SOL							
1	Général PC - 2x25 A	DDR	30		B		
1	Eclairage extérieur - 2x16 A	DDR	30		B		
1	Baie tv	DDR	30		B		

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			IΔ _n (mA)	Tempo (s)			
➤ ARMOIRE SOUS-STATION BATIMENT PRINCIPAL 1008025							
1	Général	IDR	300		B		
➤ ARMOIRE SOUS-STATION 1008026							
1	ALIM ECH ECS	DDR	30		B		
1	Non identifié	DDR	30		B		
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - SOUS-SOL - Local Technique Ascenseur							
➤ COFFRET ASCENSEUR							
1	PC cabine	DDR	30		B		
1	Eclairage + PC cabine	DDR	30		B		
1	PC machine gaine	DDR	30		B		
1	Local	DDR	30		B		
1	Gaines 1 et 2	DDR	30		B		
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Couloirs et Dégagements							
➤ ENSEMBLE DE COFFRETS COULOIR REEDUCATION							
1	Général coffret V - 4x63 A	IDR	300		B		
1	Malaxeur	DDR	300		B		
1	Général coffret VII	IDR	300		B		
1	Général coffret VI	IDR	300		B		
1	Non identifié	DDR	30		B		
1	Non identifié	DDR	30		B		
1	Non identifié	DDR	30		B		
1	PC1	DDR	30		B		
1	PC2	DDR	30		B		
1	PC3	DDR	30		B		
1	PC4	DDR	30		B		
➤ ARMOIRE BÂTIMENT ANNEXE 1007051							
1	Lave verre	DDR	30		B		
1	PC office - 2x16 A	DDR	30		B		
1	Général provisoire- 4x6 A	DDR	30		B		
1	PC informatique orthophonie	DDR	30		B		
1	PC informatique ergothérapie	DDR	30		B		
1	Alimentation local syndical	DDR	30		B		
1	Ancien self	DDR	30		B		
1	PC cadre kiné	DDR	30		B		
1	Général Rangée- 4x40 A	IDR	30		B		

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			$I_{\Delta n}$ (mA)	Tempo (s)			
1	Eclairage salle à manger	DDR	30		B		
1	PC salle à manger	DDR	30		B		
1	PC salle à manger	DDR	30		B		
1	2 général pc éclairage	IDR	30		B		
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Service Technique et Autocommutateur							
➤ A18 - ARMOIRE AUTOCOMMUTATEUR							
1	Général - 4x63 A	IDR	300		B		
1	PC bureau - 2x16 A	DDR	30		B		
1	PC local autocommutateur (2 départs) - 2x16 A	DDR	30		B		
1	Alim baie info	DDR	30		B		
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Piscine							
➤ ARMOIRE PISCINE 1007050							
1	Général	IDR	300		B		
1	Armoire local technique	DDR	30		B		
1	Eclairage vestiaires sanitaires	DDR	30		B		
1	PC (Q9)	DDR	30		B		
1	BAES - 2x10 A	DDR	30		B		
1	Non identifié	DDR	30		B		
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Bureau Assistante sociale droite							
➤ ARMOIRE LOCAL							
1	PC1	DDR	30		B		
1	PC2	DDR	30		B		
1	PC3	DDR	30		B		
1	PC4	DDR	30		B		
1	PC5	DDR	30		B		
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - CUISINE - Vestiaires							
➤ COFFRET CUISINE ECLAIRAGE							
1	Circulations douches - 2x10 A	DDR	30		B		
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Local Aérotherme							
➤ Coffret local							
1	Salle polyvalente	DDR	30		B		
1	Cumulus	DDR	30		B		
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT BUANDERIE							
➤ ARMOIRE BUANDERIE							
1	Général armoire	IDR	30		B		
1	Appartement	DDR	30		B		

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			IΔ _n (mA)	Tempo (s)			
CENTRE HOSPITALIER - ATELIER ET GARAGE							
➤ ARMOIRE GARAGE							
1	Non identifié	DDR	30		B		
1	Garage - 4x32 A	DDR	300		B		
1	Pc réserve cuisine	DDR	30		B		
1	Alarme gaz médicaux	DDR	30		B		
➤ COFFRET ATELIER							
1	Général atelier	DDR	30		B		
CENTRE HOSPITALIER - CHAUFFERIE							
➤ ARMOIRE CHAUFFERIE PRINCIPALE							
1	Cordon chauffant	DDR	30		B		
1	PC chaufferie	DDR	30		B		
CENTRE HOSPITALIER - LOCAL TRAITEMENT EAU PISCINE							
➤ ARMOIRE TRAITEMENT PISCINE							
1	Floculation 1	DDR	30		B		
1	Floculation 2	DDR	30		B		
1	Correction Ph	DDR	30		B		
1	Dosage chlore	DDR	30		B		
1	Appoint d'eau	DDR	30		B		
1	PC local	DDR	30		B		

Significations des abréviations utilisées			
DDR : Disjoncteur Différentiel	IDR : Interrupteur Différentiel	RD : Relais différentiel	I_{Δn} : Intensité différentielle
B : Bon fonctionnement du différentiel ≤ à 1A ou bon fonctionnement mécanique du différentiel > à 1A	M : Fonctionnement incorrect du différentiel ≤ à 1A ou fonctionnement incorrect mécanique du différentiel > à 1A	NE : Fonctionnement du différentiel ≤ à 1A ou fonctionnement mécanique du différentiel > à 1A non essayé	Tempo : Temporisation

Examen des circuits terminaux

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
CENTRE HOSPITALIER - POSTE DE LIVRAISON TRANSFORMATION										
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Appareil(s) d'éclairage de sécurité (portatif)	2								
1	Prise(s) de courant								B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - SOUS-SOL - Machinerie Ascenseur										
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2	SAFT							
2	Prise(s) de courant								B	
1	Moteur ascenseur		OCTE		21	PI			B	
1	Ventilateur extracteur		CIAT		0.17	Dj	1.6		B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - SOUS-SOL - Ensemble Dégagements										
14	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI								<0.5	
8	Appareil(s) d'éclairage de sécurité (60 lm) (2025)								B	
5	Prise(s) de courant								B	
1	Pompe immergée (1)		ND						B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - REZ-DE-CHAUSSEE - Sas côté Transformateur										
3	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
3	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2	URA							
1	Prise(s) de courant								B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - REZ-DE-CHAUSSEE - Couloir Administratif										
11	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
6	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de	2	URA							

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		

sécurité

7	Prise(s) de courant								B	
1	Récepteur CE								B	

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - REZ-DE-CHAUSSEE - Salle de réunion

4	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2	SAFT							
4	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Téléviseur		PIONEER						B	
1	Armoire vidéo		ND						B	

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - REZ-DE-CHAUSSEE - Diététicienne 1

2	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
5	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Imprimante		EPSON						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Micro-ordinateur		DELL						B	
1	Convecteur	2	ATLANTIC							

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - REZ-DE-CHAUSSEE - Diététicienne 2

2	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
5	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Micro-ordinateur		DELL						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Tapis de marche	3	SECA							
1	Appareil CE alimenté par PC : Cafetière	2	KRUPS							

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - REZ-DE-CHAUSSEE - Local Privé

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
2	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
1	Prise(s) de courant								B	

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - REZ-DE-CHAUSSEE - Secrétariat

4	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
15	Prise(s) de courant								B	
2	Appareil CE alimenté par PC : Micro-ordinateur		DELL						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Imprimante		SAMSUNG						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Photocopieur		SHARP						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Cafetière		MOULINEX						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Cafetière		PHILIPS						B	

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - REZ-DE-CHAUSSEE - Sanitaires privé

2	Appareil(s) d'éclairage	2								
---	-------------------------	---	--	--	--	--	--	--	--	--

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - REZ-DE-CHAUSSEE - Hall d'attente

8	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
4	Appareil(s) d'éclairage (appliques) (2025)								B	
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2	URA							
1	Prise(s) de courant								B	

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - REZ-DE-CHAUSSEE - Sanitaires public

4	Appareil(s) d'éclairage	2								
---	-------------------------	---	--	--	--	--	--	--	--	--

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - REZ-DE-CHAUSSEE - Direction

2	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
8	Prise(s) de courant								B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		

1	Appareil CE alimenté par PC : Micro-ordinateur		DELL		2				B	
---	--	--	------	--	---	--	--	--	---	--

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - REZ-DE-CHAUSSEE - Accueil Secrétariat

4	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
23	Prise(s) de courant								B	
2	Appareil CE alimenté par PC : Micro-ordinateur		DELL		2				B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Micro-ordinateur		ACER		2				B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Imprimante		EPSON		2				B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Imprimante		CANON		2				B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Photocopieur		SHARP						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Réfrigérateur		LIEBHER						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Four micro-onde		SEVERIN						B	

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - REZ-DE-CHAUSSEE - Salle de Soins

2	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
6	Prise(s) de courant								B	
2	Appareil CE alimenté par PC : Négatoscope		ELLA						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Micro-ordinateur		DELL						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Imprimante		SAMSUNG						B	

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - REZ-DE-CHAUSSEE - Bureau psychologue

2	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
6	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Micro-ordinateur		THINKCENTRE						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Négatoscope		DUPLEX						B	

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - REZ-DE-CHAUSSEE - Docteur SPIESS

2	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
6	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Micro-ordinateur		DELL						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Imprimante		LEXMARK						B	

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - REZ-DE-CHAUSSEE - Radiologie

4	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
12	Prise(s) de courant								B	
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2	SAFT							
1	Micro-ordinateur		DELL						B	

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - REZ-DE-CHAUSSEE - Hall de Repos

6	Appareil(s) d'éclairage (applique) (2025)								B	
3	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2	SAFT							

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - PREMIER ETAGE - Couloir

11	Appareil(s) d'éclairage (2024)								B	
6	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
5	Prise(s) de courant								B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - PREMIER ETAGE - 14 Chambres(301 à 315)										
17	Appareil(s) d'éclairage (2024)								B	
17	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
14	Appareil(s) d'éclairage veilleuse masse inac MIPI									
28	Appareil(s) d'éclairage	2								
84	Prise(s) de courant								B	
14	Convecteur soufflant	2	ATLANTIC/T HERMOR							
14	Téléviseur	2	SAMSUNG							
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - PREMIER ETAGE - Lingerie										
1	Appareil(s) d'éclairage (2024)								B	
1	Prise(s) de courant								B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - PREMIER ETAGE - Infirmerie										
1	Appareil(s) d'éclairage (2024)								B	
4	Appareil(s) d'éclairage (appliques) (2024)								B	
7	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Réfrigérateur		COMFORT						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Photocopieur		SHARP						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Micro-ordinateur		DELL						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Négatoscope		ND						B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - PREMIER ETAGE - Salle de Jour										
2	Appareil(s) d'éclairage (2024)								B	
1	Appareil(s) d'éclairage	2								

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
7	Prise(s) de courant								B	
1	Tableau de répétition incendie		DEF						B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - PREMIER ETAGE - Sanitaires										
3	Appareil(s) d'éclairage	2								
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - PREMIER ETAGE - Office technique										
1	Appareil(s) d'éclairage (2024)								B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - PREMIER ETAGE - Tisanerie										
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
4	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Réfrigérateur		ARTHUR MARTÍN						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Bouilloire		BOSCH						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Four micro-onde		SEVERIN						B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - DEUXIEME ETAGE - Couloir										
11	Appareil(s) d'éclairage (2024)								B	
6	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
6	Prise(s) de courant								B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - DEUXIEME ETAGE - Salle de Jour										
4	Appareil(s) d'éclairage (appliques) (2024)								B	
2	Appareil(s) d'éclairage (balcon extérieur)	2								
3	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Téléviseur		TOSHIBA						B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - DEUXIEME ETAGE - Bureau cadre de santé										
2	Appareil(s) d'éclairage (2024)								B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
3	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Micro ordinateur		DELL						B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - DEUXIEME ETAGE - Sanitaires personnel										
2	Appareil(s) d'éclairage	2								
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - DEUXIEME ETAGE - Office technique										
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Lave bassin		ARJO						B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - DEUXIEME ETAGE - 14 Chambres (401 à 415)										
14	Appareil(s) d'éclairage (2024)								B	
14	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
28	Appareil(s) d'éclairage	2								
14	Appareil(s) d'éclairage veilleuse masse inac MIPI									
81	Prise(s) de courant								B	
14	Téléviseur	2	SAMSUNG							
14	Convecteur	2	ATLANTIC/T HERMOR							
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - DEUXIEME ETAGE - Escalier côté chaufferie										
8	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
9	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
2	Prise(s) de courant								B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - DEUXIEME ETAGE - Escalier côté pavillon										
8	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
9	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2	URA							

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
2	Prise(s) de courant								B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - Combles										
12	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
4	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
4	Prise(s) de courant								B	
3	Désenfumage (2,2 kW)		FRANCE AIR						B	
1	Caisson VMC		ALDES			RT	6	4.8	B	
1	Transformateur 400/24 V (40 VA)		LEGRAND	42301					B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - Machinerie ascenseur (combles)										
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
2	Prise(s) de courant								B	
1	Moteur Ascenseur		SICOR		15.8	RT		18	B	
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - REZ-DE-CHAUSSEE - Couloir										
24	Appareil(s) d'éclairage (TBT)	3								
7	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2	URA							
24	Appareil(s) d'éclairage (veilleuse)	2								
12	Prise(s) de courant								B	
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - REZ-DE-CHAUSSEE - 21 Chambres (101 à 122)										
60	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
21	Appareil(s) d'éclairage	2								
21	Appareil(s) d'éclairage (veilleuse) (2025)								B	
100	Prise(s) de courant								B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
25	Téléviseur	2	SAMSUNG							
21	Convecteur	2	AIRELEC/AT LANTIC							
25	Lit		SANS						B	
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - REZ-DE-CHAUSSEE - Local DASRI										
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Prise(s) de courant								B	
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - REZ-DE-CHAUSSEE - Local Pause										
2	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
3	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Réfrigérateur		FAURE						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Four micro-ondes		SEVERIN		6				B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Cafetière		PHILIPS						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Bouilloire		BOSCH						B	
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - REZ-DE-CHAUSSEE - Tisanerie et service										
1	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
3	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Réfrigérateur		VEDETTE						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Four micro-onde		LG						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Bouilloire		BOSCH						B	
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - REZ-DE-CHAUSSEE - Infirmerie										
5	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
12	Prise(s) de courant								B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Appareil CE alimenté par PC : Micro-ordinateur		DELL		2				B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Photocopieur		SHARP						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Réfrigérateur		LIEBHER		0.5				B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Réfrigérateur		BEKO		0.5				B	
1	Négatoscope		THEZARD						B	

CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - REZ-DE-CHAUSSEE - Réserve matériel Service

1 Appareil(s) d'éclairage masse inac
MIPI

CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - REZ-DE-CHAUSSEE - Bureau médecin

2 Appareil(s) d'éclairage (2025) B

2 Prise(s) de courant B

1 Appareil CE alimenté par PC : Micro-ordinateur DELL B

1 Appareil CE alimenté par PC : Négatoscope ELLA B

CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - REZ-DE-CHAUSSEE - Bureau cadre de santé

2 Appareil(s) d'éclairage (2025) B

3 Prise(s) de courant B

1 Appareil CE alimenté par PC : Micro-ordinateur DELL B

1 Appareil CE alimenté par PC : Cafetière PHILIPS B

CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - REZ-DE-CHAUSSEE - Réserve

1 Appareil(s) d'éclairage 2

CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - REZ-DE-CHAUSSEE - Sanitaires Personnel

2 Appareil(s) d'éclairage 2

CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - REZ-DE-CHAUSSEE - Local de service

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
2	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Lave -bassins		ARJO						B	
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - REZ-DE-CHAUSSEE - Réserve matériel (oxygène)										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI	2								
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - REZ-DE-CHAUSSEE - Sas et hall d'entée										
23	Appareil(s) d'éclairage (spots 12V)	3								
4	Appareil(s) d'éclairage	2								
5	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
4	Prise(s) de courant								B	
1	Porte automatique		ND						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Distributeur de boissons		SODEX						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Distributeur de friandises		SODEX						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Fontaine à eau	2	BUSH							
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - REZ-DE-CHAUSSEE - Office et Salle à manger										
11	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
9	Appareil(s) d'éclairage (halogène) (2025)								B	
16	Prise(s) de courant								B	
5	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
1	Lave-vaisselle		COMENDA						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Distributeur de boissons		RAPIDO						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Réfrigérateur		LIEBHER						B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Appareil CE alimenté par PC : Four micro-ondes		SEVERIN						B	
3	Appareil CE alimenté par PC : Enceinte chaude		ISERV						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Chariot Bain marie		ND						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Chariot Chauffe plat		ND						B	
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - PREMIER ETAGE - Bibliothèque et Salle Télévision										
4	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
6	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Téléviseur	2	SAMSUNG							
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - PREMIER ETAGE - Local linge sale										
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - PREMIER ETAGE - Couloir										
4	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
29	Appareil(s) d'éclairage (TBT)(2025)								B	
21	Appareil(s) d'éclairage (veilleuse)	2								
7	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2	URA							
13	Prise(s) de courant								B	
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - PREMIER ETAGE - Salle de Repos										
2	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
3	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Réfrigérateur		LIEBHER						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Four micro-ondes		LG		6				B	
2	Appareil CE alimenté par PC : Cafetière		PHILIPS		4				B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - PREMIER ETAGE - 21 Chambres (201 à 222)										
44	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
20	Appareil(s) d'éclairage	2								
19	Appareil(s) d'éclairage (veilleuse)	2								
104	Prise(s) de courant								B	
19	Convecteur soufflant	2	AIRELEC/AT LANTIC							
25	Appareil CE alimenté par PC : Téléviseur	2	SAMSUNG							
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - PREMIER ETAGE - Bureau médecin										
2	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
3	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Micro ordinateur		THINKCENTRE		2				B	
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - PREMIER ETAGE - Réserve et local service										
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Appareil(s) d'éclairage(2025)								B	
1	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Four micro-onde		LG						B	
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - PREMIER ETAGE - Secrétariat										
2	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
3	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Micro-ordinateur		THINKCENTRE						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Imprimante		SAMSUNG						B	
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - PREMIER ETAGE - Infirmerie										
5	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
13	Prise(s) de courant								B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Négatoscope		SANS						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Micro-ordinateur		DELL		2				B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Imprimante		SAMSUNG		2				B	
2	Appareil CE alimenté par PC : Réfrigérateur		LIEBHER		2				B	
1	Détection incendie		DEF						B	
1	Chargeur de batteries		ACIE						B	
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - PREMIER ETAGE - Réserve oxygène										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - PREMIER ETAGE - Reserve sanitaire et service										
4	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Prise(s) de courant								B	
1	Lave bassin		ARJO						B	
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - PREMIER ETAGE - Escalier principal										
2	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
2	Appareil(s) d'éclairage de sécurité (2025)		URA						B	
1	Prise(s) de courant								B	
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - PREMIER ETAGE - Escalier secours										
2	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
2	Appareil(s) d'éclairage de sécurité (2025)		URA						B	
1	Prise(s) de courant								B	
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - SOUS-SOL - Escalier local Technique										
3	Appareil(s) d'éclairage	2								
2	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2	URA							

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - SOUS-SOL - Local Technique										
➤ Centrale de Vide Médical -MILS 2011103										
3	Moteur		MILS		3	RMT		3	B	
➤ Centrale air comprimé -MILS - 1008051										
2	Compresseur		ALMO		4.35	RMT	4.6		B	
8	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
2	Appareil(s) d'éclairage	2								
2	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2	SAFT							
5	Prise(s) de courant								B	
1	Transformateur 230/48 V (250 VA)		LEGRAND	42405					B	
1	Pompe boucle 1		SALMSON		0.37	RT	0.4	0.37	B	
1	Pompe boucle 2		SALMSON		0.39	RT	0.4	0.37	B	
1	Pompe circuit Ouest 1		SALMSON		0.6	RT	1	0.7	B	
1	Pompe circuit Ouest 2		SALMSON		0.6	RT	1	0.7	B	
1	Pompe circuit Est 1		SALMSON		0.6	RT	1	0.65	B	
1	Pompe circuit Est 2		SALMSON		0.6	RT	1	0.65	B	
1	Pompe circuit annexe 1		SALMSON		0.86	RT	1	0.85	B	
1	Pompe circuit annexe 2		SALMSON		0.86	RT	1	0.85	B	
1	Ventilation aérotherme		CIAT			RT	2.5	1.6	B	
1	Pompe radiateur Est 1		SALMSON		0.65	RT	1	1	B	
1	Pompe radiateur Est 2		SALMSON		0.65	RT	1	1	B	
1	Pompe radiateur Ouest 1		SALMSON		0.65	RT	1	1	B	
1	Pompe radiateur Ouest 2		SALMSON		0.65	RT	1	1	B	
1	Echangeur ecs 2011704		URANUS						B	
2	Pompe sortie échangeur 2011701		SALMSON		2.4	RT	2	2	B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Pompe boucle échangeur 2011708		SALSON		0.9	RT	0.4	0.7	B	
2	Pompe immergée de relevage		ND			RT		3.5	B	

CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - SOUS-SOL - Local Technique Ascenseur

3	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
3	Prise(s) de courant								B	
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2	URA							
2	Groupe hydraulique		SCHLINDER						B	

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Couloirs et Dégagements

7	Appareil(s) d'éclairage	2								
8	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
4	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
9	Appareil(s) d'éclairage de sécurité (60 lm) (2025)								B	
6	Prise(s) de courant								B	

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Service Technique et Autocommutateur

2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
19	Prise(s) de courant								B	
1	Micro-ordinateur		SIEMENS						B	
1	Micro-ordinateur		THINKCENT R		2				B	
1	Baie télécommunications								B	
1	Baie de brassage								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Imprimante		HP		2				B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Micro-ordinateur		DELL		2				B	
1	Appareil CE alimenté par PC :		NESCAFE						B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
	Cafetière									
1	Chargeur de batteries		SLAT						B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Local Syndical										
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
4	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Réfrigérateur		CURTISS						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Four micro-onde		MIDEA						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Photocopieur		SHART						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Micro ordinateur		DELL						B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Piscine										
4	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
5	Bloc(s) autonome(s) éclairage de sécurité (60 lm)	2								
1	Lève personnes		REVAL						B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Piscine - VESTIAIRES										
4	Appareil éclairage(2025)								B	
2	Appareil éclairage de sécurité	2								
2	Prise de courant								B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Local Maître Nageur										
2	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Chaîne musicale	2	THOMSON							
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Local traitement de l'air										
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac									

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
	MIPI									
1	Centrale traitement d'air (CE)		ETT						B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Entée piscine, Vestiaires ,Sanitaires Piscine										
8	Appareil(s) d'éclairage	2								
2	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Vestiaires personnel										
4	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI	2								
1	Prise(s) de courant								B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Salle à manger										
6	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
2	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2	URA							
3	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Réfrigérateur		LIEBHER						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Distributeur de boissons		ND						B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Self personnel										
2	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
4	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Four micro-onde		PANSONIC						B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Bureau cadre de santé										
1	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
5	Prise(s) de courant								B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Local Alarme										

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Prise(s) de courant								B	
1	Chauffe-eau		SAUTER						B	
1	Alarme incendie		DEF						B	
1	Alimentation de sécurité		ND						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Lave vaisselle		COMENDA						B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Réserve pharmacie										
1	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Bureau Assistante sociale droite										
1	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
15	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Micro ordinateur		THINK CENTRE						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Imprimante		SAMSUNG						B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Ergothérapie droite										
1	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	<0.5
3	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Micro-ordinateur		THINKCENTRE						B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Ergothérapie gauche										
1	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	<0.5
5	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Micro-ordinateur		THINKCENTRE						B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Bureau Orthophonie										
1	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		

7	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Micro-ordinateur		DELL						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Téléviseur	2	ND							

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Sanitaires et Sas Rééducation

2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
5	Appareil(s) d'éclairage	2								
2	Prise(s) de courant								B	<0.5
1	Chauffe-eau		DE DIETRICH						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Bain-marie		ADHESIA						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Chargeur de batterie		MGX						B	

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Salle Rééducation

15	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
10	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
30	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Tapis de marche		TM						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Tapis de marche		LPG						B	
15	Lit	2	MANUMED							
2	Aérotherme		CIAT			RT	1.6	1.4	B	
2	Appareil CE alimenté par PC : Climatiseur		DEVILLE						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Micro-ordinateur		HP						B	
2	Appareil CE alimenté par PC : Micro-ordinateur		DELL						B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Appareil CE alimenté par PC : Réfrigérateur		LADEN						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Lampe chauffante		EMSO						B	

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - CUISINE - Vestiaires

6	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
3	Prise(s) de courant								B	

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - CUISINE - Cuisine

➤ **Chambre froide -ISODOC-**

1	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
1	Evaporateur		HCF						B	
8	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									2
10	Prise(s) de courant								B	
4	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
1	Appareil CE alimenté par PC : Four micro-ondes		CALIFORNIA						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Cafetière		PHILIPS						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Robot		ROBOT COUPE						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Four		LAINOX						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Stérilisateur à couteaux		ARM50P						B	
1	Friteuse		CAPIC						B	
1	Marmite		CHARVET						B	
1	Sauteuse		CAPIC						B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Hotte aspirante		ND						B	
1	Chariot mobile diabétologie								B	
1	Chariot mobile self								B	
1	Chariot mobile chauffe plats		HUPPER						B	
1	Enceinte de refroidissement		HIBER						B	
1	Enceinte chaude		PAUL CHARVET						B	
1	Table froide		TECHNITALI A						B	

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - CUISINE - Sas Self

2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
2	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Badgeuse		DMI						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : présentoir froid		ND						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : enceinte chaude		BOUGEAT						B	

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - CUISINE - Plonge

6	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
5	Prise(s) de courant								B	
2	Appareil(s) d'éclairage de sécurité (90 lm)	2	URA							
1	Lave-vaisselle		COMENDA						B	
1	Tourelle extraction (1)		ND						B	

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - CUISINE - Salle Chambre Froide

4	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
11	Prise(s) de courant								B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
2	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2	URA							
1	Evaporateur		HIYASU						B	
1	Chambre froide		BONNET						B	
4	Appareil CE alimenté par PC : Congélateur		LIEBHER						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Congélateur coffre		LIEBHER						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Congélateur coffre		ND						B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - CUISINE - Réserve alimentaire										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - CUISINE - Local Poubelles										
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
3	Prise(s) de courant								B	
1	Evaporateur		FRIGA BOHN						B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Local Aérotherme										
3	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Prise(s) de courant								B	
1	Aérotherme		CIAT			RT	14	9	B	
1	Chauffe eau		ALLIANCE						B	
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Consultation Kiné										
2	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
11	Prise(s) de courant								B	
2	Convecteur	2	ATLANTIC							
5	Volet roulant		ND						B	

Quantité	Désignation	Cl*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Négatoscope		ND						B	
1	Lit	2	MANUTED							
1	Appareil CE alimenté par PC : Micro-ordinateur		DELL						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Lampe de réchauffage		VERRE ET QUARTZ						B	

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Salle de Plâtre

1	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
7	Prise(s) de courant								B	
1	Extracteur d'air	2	ELGE							
1	Appareil CE alimenté par PC : Réfrigérateur		LIEBHERR						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Four micro-onde		LG						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Machine à résine		TRAUTWEIN						B	

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Sanitaires

1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage	2								

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Box 1

1	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
2	Prise(s) de courant								B	
1	Miroir plantaire		nd						B	

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Box 2

1	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
4	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Micro-ordinateur		DELL						B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Vestiaires H/F

10	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
2	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Réfrigérateur		ELECTROLU X						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Cafetière		PHILIPS						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Cafetière		BOSCH						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Bouilloire		TEFAL						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Four micro-onde		SEVERIN						B	

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT BUANDERIE

10	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI								<0.5	
9	Prise(s) de courant								B	
1	Aérotherme		AIRELEC						B	
1	Chauffe-eau		DE DIETRICH						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Lave-linge		KREBE						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Lave-linge		ELECTROLU X						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Sèche-linge		MIELE						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Centrale de repassage		ARTORIA						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Aspirateur	2	NILFISK							
1	Machine à coudre		SINGER						B	
1	Machine à coudre		BERNINA						B	

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT LAZARET - Couloir, cuisine, Sanitaires

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
4	Appareil(s) d'éclairage	2								
3	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI								<0.5	
1	Prise(s) de courant								B	

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT LAZARET - Réserve produits d'entretien

1	Appareil(s) d'éclairage (2024)								B	<0.5
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
5	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Micro ordinateur		DELL						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Imprimante		EPSON						B	

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT LAZARET - Salle de gymnastique+sanitaire

2	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
2	Appareil(s) d'éclairage	2								
3	Prise(s) de courant								B	

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT LAZARET - Couloir et Salle droite

2	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
2	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Prise(s) de courant								B	

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT LAZARET - Bureau et sanitaires

2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
3	Appareil(s) d'éclairage	2								
4	Prise(s) de courant								B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Réfrigérateur		NOGAMATI C						B	
1	Appareil CE alimenté par PC : Four		SILVER						B	

Quantité	Désignation	Cl*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		

micro-onde

CREST

CENTRE HOSPITALIER - ATELIER ET GARAGE

2	Appareil(s) d'éclairage	2								
2	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
10	Prise(s) de courant								B	
1	Perceuse		SYRETTE						B	
1	Aérotherme		CIAT						B	
1	Compresseur		EURO 10						B	
1	Touret à meuler		PEUGEOT		0.8	RT		1	B	
1	Perforateur	2	ND							
1	Scie sauteuse	2	BOSCH							

CENTRE HOSPITALIER - CHAUFFERIE

3	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
2	Appareil(s) d'éclairage de sécurité (60 lm)	2	LEGRAND							
1	Prise(s) de courant								B	
2	Chaudière		GUILLOT						B	
1	Pompe recyclage chaudière 1		SALMSON		0.95	RT	0.63	0.6	B	
1	Pompe recyclage chaudière 2		WILO		0.75	RT	0.63	0.63	B	
1	Pompe appartement n° 1		SALMSON		0.73	RT	0.4	0.35	B	
1	Pompe appartement n° 2		GRUNDFOS		0.23	RT	0.4	0.35	B	
1	Pompe sous-station sous-sol 1		SALMSON		0.70	RT	1.6	1	B	
1	Pompe sous-station sous-sol 2		SALMSON		0.70	RT	1.6	1	B	
1	Pompe rééducation 1		SALMSON		1.05	RT	2.5	1.6	B	
1	Pompe rééducation 2		GRUNDFOS		2.75	RT	2.5	1.6	B	
1	Pompe extension 1		GRUNDFOS		1.35	RT	1.6	1.4	B	

Quantité	Désignation	Cl*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Pompe extension 2		GRUNDFOS		1.35	RT	1.6	1.4	B	
1	(Q1) Pompe piscine		ATB		2.25	RT	4	2.5	B	
1	(Q2) Pompe piscine		ATB		2.25	RT	4	2.5	B	
1	Transformateur 230/230V (1000 VA) (TN)		TELEMECA NIQUE	42605					B	

CENTRE HOSPITALIER - LOCAL TRAITEMENT EAU PISCINE

2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
5	Prise(s) de courant								B	
1	Pompe filtration 1		VEM		10	RT	14	13	B	
1	Pompe filtration 2		VEM		11.8	RT	14	12	B	
1	Pompe robot nettoyage		DOLL		8.1	RT	14	9	B	
2	Pompe doseuse		INJECTA		0.1				B	
1	Pompe de relevage 8310		SALMSON		3.6	RT	6.3	4	B	
1	Pompe vide cave		SALMSON		3.6	RT	6.3	4	B	
1	Transformateur 230/24 V (160 VA)		LEGRAND	42304					B	

CENTRE HOSPITALIER - Extérieur

7	Appareil éclairage(2025)								B	3
---	--------------------------	--	--	--	--	--	--	--	---	---

* En absence de renseignement classe 1

Significations des abréviations utilisées			
Cl : Classe	In : Intensité nominale	B : Continuité satisfaisante	M : Continuité non satisfaisante
Dj : Disjoncteur	DDR : Disjoncteur Différentiel	IDR : Interrupteur Différentiel	I : Interrupteur
Fu : Fusibles	RE : Relais Electronique	PI : Protection Intégrée	PSNE : Protection Surcharge non exigée
RT : Relais Thermique	RM : Relais Magnétique	RMT : Relais Magnétothermique	ND : Non déterminé
MIPI : Masse Inaccessible Protection Intrinsèque – sans objet		NM : Non mesuré	

5. Résultats des autres vérifications

Liste des observations des circuits sans différentiel

Aucune non-conformité n'a été constatée

Liste des observations des tableaux

Localisation - Désignation	N° Obs
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Piscine	
➤ ARMOIRE PISCINE 1007050	1

6. Annexes

Liste des plans et schémas des installations

Référence	Désignation	Origine	Date MAJ Schéma
92090	CHAUFFERIE PRINCIPALE	Entreprise	09/05/2005
EL10	TABLEAU DIVISIONNAIRE DEUXIEME ETAGE	Entreprise	06/10/1997
EL11	TABLEAU DIVISIONNAIRE SOUS-SOL	Entreprise	18/12/1997
-	SCHEMA COMPLET BATIMENT 50 LITS	Entreprise	02/04/1993
EL05	ARMORIE CUISINE PROVISOIRE	Entreprise	10/05/2005
97198A	ARMOIRE SOUS-STATION	Entreprise	17/09/1998
6570	ARMOIRE PISCINE CLIMATIQUE	Entreprise	12/12/2002
098	ARMOIRE TRAITEMENT EAU	Entreprise	30/07/2002
10157317/1	TGBT	Apave	28/06/2004
10157317/ 2	GARAGE	Apave	28/06/2004

Tableau ou Armoire - Caractéristiques des appareillages et canalisations

Quantité	Désignation circuits	Dispositif de protection							Canalisations				
		Type	Nbre Pôles	Calibre In (A)	Surcharge lth (A)	Mg ⁽¹⁾	IΔn (mA) ⁽²⁾	PdC (kA)	Type	Iz / F	Section (mm²)		
											Phase	Neutre	PE
CENTRE HOSPITALIER - POSTE DE LIVRAISON TRANSFORMATION													
➤ TGBT													
Ik3 max : 9 kA		Ik1 max :		Id :				F : 0,8					
Référence client :				Armoire amont : S1 - Réseau EDF HTA - Tarif vert									
. 1	PC 10/16 A - 2x16 A	DDR	2/2	16			30						
. 1	Protection éclairage et pc - 2x20 A	DDR	2/2	20			30						
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - SOUS-SOL - Machinerie Ascenseur													
➤ Coffret ascenseur													
Ik3 max :		Ik1 max :		Id :				F : 0,8					
Référence client :				Armoire amont :									
. 1	Eclairage et pc cabine	DDR	2/2	10			30						
. 1	PC	DDR	2/2	16			30						
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - SOUS-SOL - Ensemble Dégagements													
➤ TD SOUS-SOL													
Ik3 max : 2 kA		Ik1 max :		Id :				F : 0,8					
Référence client :				Armoire amont : TD GENERAL REZ-DE-CHAUSSEE 1007043									
. 1	PC	DDR	2/2	16			30						
CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - REZ-DE-CHAUSSEE - Couloir Administratif													
➤ TD GENERAL REZ-DE-CHAUSSEE 1007043													
Ik3 max : 4,5 kA		Ik1 max :		Id :				F : 0,8					
Référence client :				Armoire amont : TGBT									
. 1	TD sous-sol	DDR	4/4	32			300						
. 1	Général TD	DDR	4/4	63			300						
. 1	Pompe de relevage	DDR	4/4	16			30						
. 1	Alarme fluides médicaux	DDR	2/2	10			300						
. 1	PC circulations et hall	DDR	2/2	16			30						
➤ TD CUISINE 1007046													
Ik3 max : 4 kA		Ik1 max :		Id :				F : 0,8					
Référence client :				Armoire amont : TGBT									
. 1	Cellule de refroidissement (condamné)	DDR	4/4	32			30						
. 1	Chauffe-assiettes	DDR	2/2	16			30						
. 1	Trancheuse (condamné)	DDR	4/4	16			30						
. 1	Batteur(condamné)	DDR	4/4	16			30						
. 1	Bain-marie	DDR	2/2	16			30						

Quantité	Désignation circuits	Dispositif de protection							Canalisations				
		Type	Nbre Pôles	Calibre In (A)	Surcharge lth (A)	Mg ⁽¹⁾	IΔn (mA) ⁽²⁾	PdC (kA)	Type	Iz / F	Section (mm²)		
											Phase	Neutre	PE
. 1	Eplucheuse	DDR	4/4	16			30						
. 1	Congélateur	DDR	2/2	16			30						
. 1	Split	DDR	2/2	16			30						
. 1	Chambre froide	DDR	2/2	16			30						
. 1	Chambre froide	DDR	2/2	16			30						
. 1	Chambre froide (condamné)	DDR	2/2	16			30						
. 1	Chambre froide	DDR	2/2	16			30						
. 1	Chambre froide	DDR	2/2	16			30						
. 1	Général PC	DDR	4/4	32			30						
. 1	En Attente	DDR	2/2	16			30						
. 1	Prise tue mouche	DDR	2/2	16			30						
. 1	Vitrine self	DDR	2/2	16			30						

➤ **COFFRETS BUREAUX (TD01 à TD04)**

Ik3 max : Ik1 max : Id : F : 0,8
Référence client : Armoire amont : TD GENERAL REZ-DE-CHAUSSEE 1007043

. 8	8 disjoncteurs général PC	DDR	2/2	32			30						
. 1	PC Bureau administration	DDR	2/2	16			30						
. 1	4 disjoncteurs PC informatique soins	DDR	2/2	16			30						

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - REZ-DE-CHAUSSEE - Radiologie

➤ **COFFRET RADIOLOGIE**

Ik3 max : Ik1 max : Id : F : 0,8
Référence client : Armoire amont : TD GENERAL REZ-DE-CHAUSSEE 1007043

. 1	PC radiologie Directe	DDR	4/4	20			30						
. 1	Table de radiologie	DDR	4/4	20			30						

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - PREMIER ETAGE - Couloir

➤ **TGD 1ER ETAGE 1007044**

Ik3 max : 3,5 kA Ik1 max : Id : F : 0,8
Référence client : Armoire amont : TD GENERAL REZ-DE-CHAUSSEE 1007043

. 1	PC circulations - 2x16 A	DDR	2/2	16			30						
. 1	Alarme fluides médicaux	DDR	2/2	10			300						

➤ **COFFRETS (TD10 à TD19)**

Ik3 max : 1,5 kA Ik1 max : Id : F : 0,8
Référence client : Armoire amont : TGD 1ER ETAGE 1007044

. 22	22 départs pc	DDR	2/2	16			30						
. 8	8 Départs pc rasoir éclairage	DDR	2/2	10			30						
. 8	8 Départs radiateurs	DDR	2/2	16			30						

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - DEUXIEME ETAGE - Couloir

➤ **TGD 2EME ETAGE 1007045**

Quantité	Désignation circuits	Dispositif de protection							Canalisations				
		Type	Nbre Pôle	Calibre In (A)	Surcharge lth (A)	Mg ⁽¹⁾	IΔn (mA) ⁽²⁾	PdC (kA)	Type	Iz / F	Section (mm²)		
											Phase	Neutre	PE

Ik3 max : 3,5 kA **Ik1 max :** **Id :** **F :** 0,8

Référence client : **Armoire amont :** TD GENERAL REZ-DE-CHAUSSEE 1007043

. 1	PC circulations	DDR	2/2	16			30						
. 1	Lave bassin	DDR	4/4	25			30						
. 1	Alarme fluides médicaux	DDR	2/2	10			300						

➤ **COFFRETS (TD20 à TD29)**

Ik3 max : 2 kA **Ik1 max :** **Id :** **F :** 0,8

Référence client : **Armoire amont :** TGD 2EME ETAGE 1007045

. 18	18 départs PCC	DDR	2/2	16			30						
. 8	8 départs Radiateur	DDR	2/2	16			30						
. 8	8 départs pc rasoir et ecl sdb	DDR	2/2	10			30						

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - Combles

➤ **TD COMBLES**

Ik3 max : 2 kA **Ik1 max :** **Id :** **F :** 0,8

Référence client : **Armoire amont :** TD GENERAL REZ-DE-CHAUSSEE 1007043

. 1	PC	DDR	2/2	16			30						
-----	----	-----	-----	----	--	--	----	--	--	--	--	--	--

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT PRINCIPAL - Machinerie ascenseur (combles)

➤ **COFFRET MACHINNERIE**

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F :** 0,8

Référence client : **Armoire amont :** TD COMBLES

. 1	Eclairage gaine et machine	IDR	2/0	40			30						
. 1	Pc et lumière cabine	IDR	2/0	25			30						

CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - REZ-DE-CHAUSSEE - Couloir

➤ **ARMOIRE GENERALE 50 LITS 1007048**

Ik3 max : 4 kA **Ik1 max :** **Id :** **F :** 0,8

Référence client : **Armoire amont :** TGBT

. 1	4 PC ordi infirmerie	DDR	2/2	16			30						
. 1	PC n° 1 - 2x32 A	DDR	2/2	32			30						
. 1	Général PC - 4x32 A	DDR	4/4	32			30						
. 1	Force Motrice office - 4x63 A	DDR	4/4	63			30						
. 1	Portail - 2x10 A	DDR	2/2	10			30						
. 1	Alarme fluides médicaux	DDR	2/2	16			300						

➤ **11 COFFRETS CHAMBRES**

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F :** 0,8

Référence client : **Armoire amont :** ARMOIRE GENERALE 50 LITS 1007048

. 1	11 Départs Eclairage + Pc	DDR	4/4	25			30						
. 1	11 Départs Salle de bain	DDR	2/2	20			30						

CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - REZ-DE-CHAUSSEE - Local Pause

Quantité	Désignation circuits	Dispositif de protection							Canalisations				
		Type	Nbre Pôles	Calibre In (A)	Surcharge lth (A)	Mg (1)	IΔn (mA) (2)	PdC (kA)	Type	Iz / F	Section (mm²)		
											Phase	Neutre	PE
➤ COFFRET VESTIAIRES REZ-DE-CHAUSSEE													
Ik3 max :		Ik1 max :		Id :		F : 0,8							
Référence client :		Armoire amont : ARMOIRE GENERALE 50 LITS 1007048											
. 1	Général	IDR	4/0	40				30					
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - REZ-DE-CHAUSSEE - Tisanerie et service													
➤ COFFRET MEDICAUX TECHNIQUES													
Ik3 max :		Ik1 max :		Id :		F : 0,8							
Référence client :		Armoire amont : ARMOIRE GENERALE 50 LITS 1007048											
. 1	Général Coffret	IDR	4/0	40				30					
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - REZ-DE-CHAUSSEE - Réserve													
➤ Coffret rdc étage gauche													
Ik3 max :		Ik1 max :		Id :		F : 0,8							
Référence client :		Armoire amont : ARMOIRE GENERALE 50 LITS 1007048											
. 1	Général coffret	IDR	4/0	40				30					
. 1	Chauffage sdb	DDR	2/2	15				30					
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - REZ-DE-CHAUSSEE - Office et Salle à manger													
➤ ARMOIRE OFFICE 50 LITS													
Ik3 max :		Ik1 max :		Id :		F : 0,8							
Référence client :		Armoire amont : TGBT											
. 1	PC 1	DDR	4/4	20				30					
. 1	PC 2	DDR	4/4	20				30					
. 1	Deux chauffe-plats	DDR	2/2	16				30					
. 1	Deux chauffe-plats	DDR	2/2	16				30					
. 1	Tue-insectes	DDR	2/2	16				30					
. 1	Porte automatique	DDR	2/2	16				30					
. 1	PC3 Bornes repas	DDR	4/4	20				30					
. 1	PC 16A	DDR	2/2	16				30					
. 1	Machine à café	DDR	4/4	16				30					
. 1	PC Petit dej n°1	DDR	2/2	20				30					
. 1	PC Petit dej n°2	DDR	2/2	20				30					
CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - PREMIER ETAGE - Couloir													
➤ ARMOIRE ETAGE 50 LITS 1007049													
Ik3 max : 3 kA		Ik1 max :		Id :		F : 0,8							
Référence client :		Armoire amont : ARMOIRE GENERALE 50 LITS 1007048											
. 1	Alarme fluides médicaux	DDR	2/2	16				300					
. 1	PC goulotte bibliothèque	DDR	2/2	16				30					
. 1	PC 10/16A	DDR	2/2	20				30					
. 1	PC 32A	DDR	4/4	32				30					

Quantité	Désignation circuits	Dispositif de protection							Canalisations				
		Type	Nbre Pôles	Calibre In (A)	Surcharge lth (A)	Mg ⁽¹⁾	IΔn (mA) ⁽²⁾	PdC (kA)	Type	Iz / F	Section (mm²)		
											Phase	Neutre	PE

. 1 4 PC Orbis infirmerie DDR 2/2 16 30

➤ **11 COFFRET CHAMBRES**

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F : 0,8**
Référence client : **Armoire amont :** ARMOIRE ETAGE 50 LITS 1007049

. 1 11 Départs éclairage+ PC DDR 4/4 25 30
. 1 11 départs Salle de bain DDR 2/2 20 30

CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - PREMIER ETAGE - Réserve et local service

➤ **Coffret locaux tech. RDC et 1ER étage**

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F : 0,8**
Référence client : **Armoire amont :**

. 1 Général coffret IDR 4/0 40 30

CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - SOUS-SOL - Local Technique

➤ **ARMOIRE SOUS-SOL**

Ik3 max : 2,4 kA **Ik1 max :** **Id :** **F : 0,8**
Référence client : **Armoire amont :** ARMOIRE GENERALE 50 LITS 1007048

. 1 Général PC - 2x25 A DDR 2/2 25 30
. 1 Eclairage extérieur - 2x16 A DDR 2/1 16 30
. 1 Baie tv DDR 2/1 16 30

➤ **ARMOIRE SOUS-STATION BATIMENT PRINCIPAL 1008025**

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F : 0,8**
Référence client : **Armoire amont :** ARMOIRE GENERALE 50 LITS 1007048

. 1 Général IDR 4/0 80 300

➤ **ARMOIRE SOUS-STATION 1008026**

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F : 0,8**
Référence client : **Armoire amont :** ARMOIRE GENERALE 50 LITS 1007048

. 1 ALIM ECH ECS DDR 2/1 16 30
. 1 Non identifié DDR 2/1 6 30

CENTRE HOSPITALIER - PAVILLON 50 LITS - SOUS-SOL - Local Technique Ascenseur

➤ **COFFRET ASCENSEUR**

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F : 0,8**
Référence client : **Armoire amont :** ARMOIRE SOUS-SOL

. 1 PC cabine DDR 2/2 10 30
. 1 Eclairage + PC cabine DDR 2/2 10 30
. 1 PC machine gaine DDR 2/2 10 30
. 1 Local DDR 2/2 10 30
. 1 Gaines 1 et 2 DDR 2/2 10 30

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Couloirs et Dégagements

Quantité	Désignation circuits	Dispositif de protection							Canalisations				
		Type	Nbre Pôles	Calibre In (A)	Surcharge lth (A)	Mg ⁽¹⁾	IΔn (mA) ⁽²⁾	PdC (kA)	Type	Iz / F	Section (mm²)		
											Phase	Neutre	PE

➤ **ENSEMBLE DE COFFRETS COULOIR REEDUCATION**

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F : 0,8**

Référence client : **Armoire amont :** ARMOIRE GARAGE

. 1	Général coffret V - 4x63 A	IDR	4/0	63			300						
. 1	Malaxeur	DDR	4/4				300						
. 1	Général coffret VII	IDR	4/0				300						
. 1	Général coffret VI	IDR	4/0				300						
. 1	Non identifié	DDR	2/2	16			30						
. 1	Non identifié	DDR	2/2	16			30						
. 1	Non identifié	DDR	2/2	16			30						
. 1	PC1	DDR	2/2	16			30						
. 1	PC2	DDR	2/2	16			30						
. 1	PC3	DDR	2/2	16			30						
. 1	PC4	DDR	2/2	16			30						

➤ **ARMOIRE BÂTIMENT ANNEXE 1007051**

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F : 0,8**

Référence client : **Armoire amont :** ARMOIRE GARAGE

. 1	Lave verre	DDR	2/2	20			30						
. 1	PC office - 2x16 A	DDR	2/2	16			30						
. 1	Général provisoire- 4x6 A	DDR	4/4	25			30						
. 1	PC informatique orthophonie	DDR	2/2	16			30						
. 1	PC informatique ergothérapie	DDR	2/2	16			30						
. 1	Alimentation local syndical	DDR	2/2	16			30						
. 1	Ancien self	DDR	2/2	16			30						
. 1	PC cadre kiné	DDR	2/2	16			30						
. 1	Général Rangée- 4x40 A	IDR	4/0	40			30						
. 1	Eclairage salle à manger	DDR	2/2	10			30						
. 1	PC salle à manger	DDR	2/2	16			30						
. 1	PC salle à manger	DDR	2/2	16			30						
. 1	2 général pc éclairage	IDR	4/0	63			30						

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Service Technique et Autocommutateur

➤ **A18 - ARMOIRE AUTOCOMMUTATEUR**

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F : 0,8**

Référence client : **Armoire amont :** ARMOIRE BÂTIMENT ANNEXE 1007051

. 1	Général - 4x63 A	IDR	4/0	63			300						
. 1	PC bureau - 2x16 A	DDR	2/2	16			30						
. 1	PC local autocommutateur (2 départs) - 2x16 A	DDR	2/1	16			30						
. 1	Alim baie info	DDR	2/1	16			30						

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Piscine

➤ **ARMOIRE PISCINE 1007050**

Quantité	Désignation circuits	Dispositif de protection							Canalisations				
		Type	Nbre Pôles	Calibre In (A)	Surcharge lth (A)	Mg ⁽¹⁾	IΔn (mA) ⁽²⁾	PdC (kA)	Type	Iz / F	Section (mm²)		
											Phase	Neutre	PE

Ik3 max : 3 kA **Ik1 max :** **Id :** **F :** 0,8

Référence client : **Armoire amont :** TGBT

. 1	Général	IDR	4/0	100			300						
. 1	Armoire local technique	DDR	4/4	32			30						
. 1	Eclairage vestiaires sanitaires	DDR	2/2	10			30						
. 1	PC (Q9)	DDR	2/2	16			30						
. 1	BAES - 2x10 A	DDR	2/2	10			30						
. 1	Non identifié	DDR	2/2	16			30						

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Bureau Assistante sociale droite

➤ ARMOIRE LOCAL

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F :** 0,8

Référence client : **Armoire amont :** ARMOIRE BÂTIMENT ANNEXE 1007051

. 1	PC1	DDR	2/2	16			30						
. 1	PC2	DDR	2/2	16			30						
. 1	PC3	DDR	2/2	16			30						
. 1	PC4	DDR	2/2	16			30						
. 1	PC5	DDR	2/2	16			30						

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - CUISINE - Vestiaires

➤ COFFRET CUISINE ECLAIRAGE

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F :** 0,8

Référence client : **Armoire amont :** TD CUISINE 1007046

. 1	Circulations douches - 2x10 A	DDR	2/2	10			30						
-----	-------------------------------	-----	-----	----	--	--	----	--	--	--	--	--	--

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT REEDUCATION - Local Aérotherme

➤ Coffret local

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F :** 0,8

Référence client : **Armoire amont :**

. 1	Salle polyvalente	DDR	2/2	20			30						
. 1	Cumulus	DDR	2/2	16			30						

CENTRE HOSPITALIER - BATIMENT BUANDERIE

➤ ARMOIRE BUANDERIE

Ik3 max : 2 kA **Ik1 max :** **Id :** **F :** 0,8

Référence client : **Armoire amont :** ARMOIRE GENERALE 50 LITS 1007048

. 1	Général armoire	IDR	4/0	63			30						
. 1	Appartement	DDR	4/4	32			30						

CENTRE HOSPITALIER - ATELIER ET GARAGE

➤ ARMOIRE GARAGE

Quantité	Désignation circuits	Dispositif de protection							Canalisations				
		Type	Nbre Pôle	Calibre In (A)	Surcharge lth (A)	Mg ⁽¹⁾	IΔn (mA) ⁽²⁾	PdC (kA)	Type	Iz / F	Section (mm²)		
											Phase	Neutre	PE

Ik3 max : 3,5 kA **Ik1 max :** **Id :** **F :** 0,8

Référence client : **Armoire amont :** TGBT

. 1	Non identifié	DDR	2/2	10			30						
. 1	Garage - 4x32 A	DDR	4/4	32			300						
. 1	LAZARET - 4x32 A	Dj	4/4	32									
. 1	Pc réserve cuisine	DDR	2/2	16			30						
. 1	Alarme gaz médicaux	DDR	2/2	10			30						

➤ **COFFRET ATELIER**

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F :** 0,8

Référence client : **Armoire amont :**

. 1	Général atelier	DDR	4/4	32			30						
-----	-----------------	-----	-----	----	--	--	----	--	--	--	--	--	--

CENTRE HOSPITALIER - CHAUFFERIE

➤ **ARMOIRE CHAUFFERIE PRINCIPALE**

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F :** 0,8

Référence client : **Armoire amont :** ARMOIRE GARAGE

. 1	Cordon chauffant	DDR	2/2	16			30						
. 1	PC chaufferie	DDR	2/2	16			30						

CENTRE HOSPITALIER - LOCAL TRAITEMENT EAU PISCINE

➤ **ARMOIRE TRAITEMENT PISCINE**

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F :** 0,8

Référence client : **Armoire amont :** ARMOIRE PISCINE 1007050

. 1	Floculation 1	DDR	2/1	10			30						
. 1	Floculation 2	DDR	2/1	10			30						
. 1	Correction Ph	DDR	2/1	10			30						
. 1	Dosage chlore	DDR	2/1	10			30						
. 1	Appoint d'eau	DDR	2/1	10			30						
. 1	PC local	DDR	2/1	16			30						

⁽¹⁾Mg: magnétique ⁽²⁾IΔn: sensibilité différentielle mA

Significations des abréviations utilisées

In : Intensité nominale	Ik : Intensité de court-circuit	Iz : Intensité admissible	lth : Réglage du dispositif de protection
Id : Intensité de défaut phase/terre	PdC : Pouvoir de coupure	F : Facteur de correction	Nbre pôle : Nombre de pôle coupé/protégé
Ph/N : Phase / Neutre	Ph/N : Phase / Neutre	PE : Conducteur de protection	PSNE : Protection Surcharge non exigée
PI : Protection Intégrée	IS : Interrupteur sectionneur	IF : Interrupteur fusible	ISF : Interrupteur sectionneur fusible
S : Sectionneur	SF : Sectionneur fusible	Fu : Fusibles	IDR : Interrupteur Différentiel
INV : Inverseur	Dj : Disjoncteur	DDR : Disjoncteur Différentiel	DDA : Dispositif de Déconnexion Auto
RT : Relais Thermique	RE : Relais Electronique	RM : Relais Magnétique	RMT : Relais Magnétothermique
C : Contacteur	DC : Discontacteur	RD : Relais différentiel	Xa/b : a pôles coupés, b pôles protégés
Mg : magnétique	IΔn : sensibilité différentielle mA	FL : Filiation	

Etendue, méthodologie et critères d'appréciation des mesurages

Préambule

Les mesures / essais à effectuer sont définis selon le type de vérification (Initiale, à la demande de l'Inspection du Travail, Périodique, Temporaire), lorsque possible en fonction des conditions rencontrées sur le site et de la mise à disposition des installations.

Les méthodologies de mesurage utilisées et les valeurs limites sont celles décrites dans les normes d'installation rendues applicables par l'arrêté du 19/04/2012 (notamment série NF C15-100, NF C 15-150-1, NF EN 50107-1, NF C 15-211, NF C13-100, NF C13-200, NF C17-200).

Résistance des Prises de terre

- **Etendue** : La mesure de la résistance de la prise de terre est effectuée pour tous les types de vérification.
- **Méthodologie** :
Ces mesures sont effectuées soit par la méthode des 2 terres auxiliaires, soit par la méthode de boucle, soit toute autre méthode appropriée.
Dans tous les cas la mesure est effectuée barrette fermée, ainsi que barrette ouverte si nécessaire et si possible.
- **Valeurs limites**

Type de réseau	Valeur Id (A) HT	Valeur maximum prise de terre				Masses BT TT (Ohm)
		TNR – ITR (Ohm)	TTS (Ohm)			
			U _{tp} = 2 kV	U _{tp} = 4 kV	U _{tp} = 10 kV	
Aéro-souterrain	40	26	30	30	30	50 / I Delta n
	150	6	10	24	30	
	300	3	5	12	30	
Souterrain	1000	1	1	3	10	

Pour la NF C 13 200, en règle générale, une valeur de prise de terre inférieure ou égale à 1 ohm est présumée satisfaisante à cette exigence.

U_{tp} : tension de tenue des masses du poste - Id : courant de défaut à la terre du réseau HT de distribution publique

Continuité des conducteurs de protection

- **Etendue** : Les mesures de continuité sont effectuées :
 - Quelque soit le type de vérification, comme suit :
 - Liaisons entre chaque niveau de la distribution et le niveau suivant (remplacé par un examen visuel en cas d'impossibilité).
 - Tous les matériels fixes et amovibles de classe I, y compris prolongateurs et accessoires présentés.
 - Lors de chaque vérification initiale et sur demande de l'Inspection du Travail, de la totalité des appareils d'éclairage et prises de courant accessibles.
 - Lors de chaque vérification périodique, de la moitié des prises de courant accessibles dans les locaux de bureaux (ou locaux ayant des influences externes assimilées), la totalité dans les autres locaux, et du tiers des appareils d'éclairage fixes accessibles depuis le sol.
- **Méthodologie** : La vérification est effectuée à l'aide d'un milliohmètre, d'un ohmmètre ou visuellement.
- **Valeurs limites**
 - **En basse tension** :
La valeur de la continuité des circuits de protection entre les différents niveaux de distribution doit être systématiquement indiquée lors des vérifications initiales.
Les valeurs de continuité des conducteurs de protection aboutissant aux différents matériels doivent être comparées à celles préconisées dans le paragraphe D.6.2 ou D.6.3 du guide UTE C 15-105; toutefois, lors des vérifications initiales ou sur demande de l'inspection du travail réalisées en schéma TN ou IT, en l'absence de notes de calculs justificatives dans le dossier technique, les valeurs sont à comparer à celles du tableau DC du paragraphe D.6.1 du guide UTE C 15-105.
 - **En haute tension** :
En cas de doute, ou lorsque l'examen visuel n'est pas réalisable, une mesure de continuité doit être effectuée; entre deux points simultanément accessibles.
La résistance mesurée doit être au plus égale à 200 mΩ.
- **Unité des valeurs** : milli-ohm ou ohm.
- **Sur les prises de courant sans millésime est réalisée tous les ans.**
- **Sur les appareils d'éclairage ou prises de courant avec millésime est réalisée à la date du millésime.**

Isolement des Circuits et Matériels BT

- **Etendue** : Quelque soit le type de vérification, les mesures d'isolement sont effectuées sur tous les appareils portatifs à main et mobiles présentés, les matériels fixes et semi-fixes dont la mise à la terre est inexistante ou défectueuse, ainsi que les circuits pour lesquels le fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel est défectueux ou absent, à l'exception des matériels alimentés en TBTS ou TBTP, de classe II.
- **Méthodologie** : La mesure d'isolement est effectuée entre conducteur actif et masse (ou terre) à l'aide d'un ohmmètre approprié suivant le domaine de tension.
- **Valeurs limites** : 0,5 Mégohm pour U > 500V (NF C15-100 ou NF C17-200), pour les câbles chauffants noyés dans les parois, 0,25 Mégohm pour U ≤ 230V, 0,40 Mégohm pour U > 230V.
- **Unité des valeurs** : Mégohm

Essai du (des) Contrôleur(s) Permanent d'isolement (CPI)

- **Etendue** : L'essai du CPI (sauf si présence d'un défaut) est effectué quel que soit le type de vérification pour les installations à neutre isolé ou impédant à l'exclusion des réseaux HT.
- **Méthodologie** : Essai avec une résistance calibrée, complété par la vérification de l'efficacité de la signalisation et de son report.
- **Valeurs limites** : Cohérence de l'indication du CPI avec la valeur de la résistance calibrée; bon fonctionnement de la signalisation et de son report
- **Unité des valeurs** : kOhm

Essais des Dispositifs Différentiels Résiduels (DDR)

- **Etendue** : L'essai des DDR est effectué sur tous les appareils installés quel que soit le type de vérification à l'exclusion des réseaux HT et les DDR > à 1A. Cet essai est réalisé si l'établissement l'autorise et le rend possible.
- **Méthodologie** : L'essai des DDR est réalisé par création d'un défaut réel sur l'installation ou d'un défaut amont-aval (méthode 1 ou 2 de l'annexe 6B du titre 6 de la NFC15-100-1).
- **Valeurs limites** : Essais satisfaisants si la valeur de déclenchement est comprise entre la valeur assignée (I delta n) et la moitié de la valeur assignée (I Delta n/2).
- **Unité des valeurs** : mA
- Pour les DDR > à 1A seul un test de fonctionnement mécanique par le bouton test est réalisé.

Rappels sur les vérifications d'installations électriques en application des articles R. 4226-14, R. 4226-16, R. 4226-21 et R. 4722-26 du code du travail

1. OBJECTIF

Les vérifications en application des articles ci-dessus ont pour but de rechercher les points où les installations électriques s'écartent des dispositions fixées par :

- les articles R. 4215-3 à 17 et R. 4226-5 à 13 Code du Travail,
- le décret mines et carrières décret n° 2020-1529 du 7 décembre 2020 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'électricité,
- les arrêtés pris pour leurs applications et des normes concernées (dans la limite des prescriptions visant la sécurité des personnes vis-à-vis des risques électriques).

Elles sont conduites selon la méthodologie définie par l'arrêté du 26/12/2011.

Les vérifications initiales (R. 4226-14) ou suite à modification de structure visent à donner un avis sur la conformité de la conception / réalisation des installations électriques neuves ou modifiées, alors que les vérifications périodiques (R. 4226-16) visent à s'assurer du maintien en état de conformité des installations existantes et non modifiées (cf §6).

La vérification sur demande de l'Inspection du Travail (R. 4722-26) est identique à l'initiale, mais porte sur une installation existante.

Les vérifications d'installations temporaires (R. 4226-21) sont effectuées à la demande du Chef d'établissement (dénommé « Employeur » dans le Code du travail) et ne sont pas incluses dans aucun des types de vérifications précisées ci-dessus sauf en VDT (R4722-26).

Ces différents types de vérifications concernent la protection des personnes au travail vis-à-vis des risques d'électrisation et de brûlures dues aux installations électriques, à l'exclusion de tout autre objectif, par exemple :

- sûreté de fonctionnement et sélectivité des installations électriques,
- protection contre la foudre, etc,
- voire des objectifs visés par d'autres réglementations :
 - protection du public contre les risques d'incendie et de panique
 - protection des biens et de l'environnement
 - conformité des produits, etc.

L'attention est également attirée sur le fait que certaines installations ou équipements peuvent être assujettis à d'autres textes et doivent faire l'objet de vérifications spécifiques; il en est ainsi, par exemple :

- des équipements de travail (protection vis à vis des risques mécaniques),
- des appareils de levage, de manutention ou de transport par câbles,
- des installations émettrices de rayonnements (protection vis-à-vis des risques dus aux rayonnements ionisants et non ionisants),
- des installations de protection ou de détection des risques d'incendie et d'explosion (protection vis à vis de la protection des biens et du public),
- des installations d'alarme, de transmission de données, de comptage,
- des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

2. ETENDUE ET LIMITES

Conformément à l'arrêté du 26/12/2011 fixant l'objet et l'étendue des vérifications, celles-ci portent sur la matérialité physique des installations électriques, c'est-à-dire l'ensemble des matériels électriques présentés lors de la vérification et mis en œuvre dans l'établissement, tels que matériels de production, transformation, transport, distribution, ou utilisation.

Le respect de la normalisation des matériels, notamment lorsqu'il est concrétisé par un marquage officiel, leurs apporte une présomption de conformité. En conséquence, les examens sont limités à leurs adaptations aux conditions d'usage et à leurs états apparents.

La vérification d'un équipement de travail porte sur les points suivants :

- adaptation de l'équipement de travail aux caractéristiques de l'installation fixe d'alimentation, en ce qui concerne le schéma des mises à la terre et le courant de court-circuit présumé au point d'installation,
- adaptation des différentes enveloppes et des câbles aux conditions d'influences externes,
- protection contre les contacts directs,
- protection contre les contacts indirects en cas de défaut d'isolement sur les masses accessibles,
- protection contre les surintensités de la canalisation fixe alimentant la machine.

La vérification ne concerne pas la protection contre les surintensités des circuits internes ni la protection des moteurs contre les échauffements anormaux des équipements de travail soumis à des règles de conception lors de leur première mise sur le marché.

Par ailleurs, les installations électriques étant examinées en tenant compte des contraintes d'exploitation et de sécurité propres à chaque établissement, la vérification peut être limitée dans certains cas à leurs seuls états apparents.

De plus, Apave ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir signalé les défauts sur des appareils non présentés, parties d'installations inaccessibles, renseignements erronés, etc.

Sont exclus du champ de la vérification :

- les dispositions administratives, organisationnelles et sécuritaires relatives à l'information et à la formation du personnel chargé de l'exploitation courante, des travaux ou interventions,
- les dispositions administratives relatives aux documents à tenir à la disposition des autorités publiques,
- l'examen des matériels électriques en présentation ou en démonstration et destinés à la vente,
- les matériels en stock, en réserve, signalés comme n'étant plus mis en œuvre.

3. ORGANISATION DE LA VERIFICATION

Afin d'assurer l'ensemble des investigations imposées par l'arrêté du 26/12/2011, le chef d'établissement doit organiser la vérification avec l'intervenant Apave dès le début de visite, en particulier :

- signaler les parties d'installations nouvelles ou ayant fait l'objet de modifications de structure, pour lesquelles une vérification initiale a été faite (cf. §6),
- donner les moyens d'accès aux locaux et équipements (ouverture d'armoires électriques, appareils en hauteur, etc.),
- ainsi qu'une autorisation d'accès aux locaux de service électrique (cf NF C18 510 art 11.4.2),
- faire assurer les mises hors tension des installations permettant les mesurages et essais, puis les remises sous tension,
- fournir les pièces du dossier technique des installations électriques définies par l'arrêté du 20/04/2012, en particulier :
 - les notes de calculs justifiant du dimensionnement et de la protection,
 - les schémas complets et à jour,
 - les rapports de vérification initiale, suite à modification de structure, périodique annuel et quadriennal précédents,
 - le plan de classement des locaux et emplacements en fonction des influences externes, notamment à risque d'incendie et d'explosion, à défaut le

classement de l'intervenant Apave ne constitue qu'une proposition, à valider par le Chef d'établissement.

Indication, le cas échéant par famille de locaux, des conditions d'influences externes et des degrés minimaux de protection des matériels.

Les emplacements à risques d'explosion et leur classification en zones figurent dans « le document relatif à la protection contre les explosions (DRPCE) » établi et mis à jour par le chef d'établissement, il n'est pas du ressort du vérificateur de proposer un tel classement.

Si nécessaire, une limite d'intervention est portée dans le rapport à ce sujet indiquant que le DRPCE n'a pas été réalisé ou fourni par le chef d'établissement et qu'une analyse permettant sa rédaction doit être menée.

- Pour les zones avec atmosphères explosives (ATEX) :
 - le document relatif à la prévention contre les explosions (DRPCE), prévu aux articles R.4227-50 et 52 du code du travail,
 - le rapport de sécurité des installations électriques, en application de l'arrêté du 8/07/2003.
- Note DGT mars 2024 :
 - Dépose et repose des plastrons des armoires basse tension :

La dépose et repose des plastrons est à réaliser par une personne habilitée de l'établissement ou missionnée pour le faire par le client. Si ce n'est pas réalisé, l'intervenant APAVE procède à la dépose et repose des plastrons sauf refus du client. Cette intervention pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire. En cas de refus ou de risque pour l'intervenant APAVE, cela fera l'objet d'une observation et l'acte technique ne sera pas réalisé.
 - Essais des dispositifs différentiels :

L'essai des dispositifs différentiels est à réaliser pendant la vérification réglementaire. Si ces essais ne sont pas autorisés, Apave propose une coupure décalée. En cas de refus, l'absence d'essais fera l'objet d'une observation dans le rapport et un plan de coupure sera à réaliser par le client pour les prochaines vérifications.
 - Essais des dispositifs de coupure d'urgence des armoires de distribution basse tension :

L'essai des systèmes télécommandés des coupures d'urgence des armoires de distribution basse tension est à réaliser pendant la vérification réglementaire. Si ces essais ne sont pas autorisés, Apave propose une coupure décalée. En cas de refus, l'absence d'essais fera l'objet d'une observation dans le rapport et un plan de coupure sera à réaliser par le client pour les prochaines vérifications.
 - Coupure décalées :

En cas de coupure décalée ce rapport fera l'objet d'un rapport en complète et remplace.

4. CONDUITE DE LA VERIFICATION

Lorsque l'insuffisance de la mise à disposition des moyens ci-dessus ne permet pas d'exécuter complètement la vérification, mention en est faite dans le rapport Apave.

Il appartient alors au Chef d'Etablissement de prendre à sa charge dans les plus brefs délais l'organisation des compléments.

A défaut, la vérification pourrait être considérée comme une vérification non réglementaire.

Concernant la continuité à la terre des appareils d'éclairage qui n'aurait pu être mesurée lors des vérifications, l'attention du chef d'établissement doit être attirée sur le fait qu'en cas d'intervention ultérieure sur ces appareils d'éclairage ou dans leur voisinage, il devra préalablement procéder ou faire procéder à cette vérification (Arr. du 26/12/2011-Annexe II, Art 1).

5. RAPPORTS

Les rapports établis conséquemment aux différents types de vérifications répondent aux prescriptions définies par l'arrêté du 26/12/2011.

Ainsi, le rapport périodique annuel est limité aux informations à caractères administratifs ainsi qu'aux seules non-conformités constatées, alors que le rapport périodique quadriennal contient toutes les informations imposées.

Les observations sont référencées aux articles du Code du travail, et le cas échéant à l'arrêté d'application concerné et/ou la norme d'installation définie par l'arrêté du 19/04/2012, dans sa dernière version.

Lorsque la version de la norme applicable à l'installation est antérieure à cette dernière version, les opérations qui permettent de lever les observations sont à réaliser dans le cadre de cette norme antérieure sauf si l'ampleur des travaux les soumet à une visite initiale électrique qui sera réalisée en référence à la dernière version de la norme concernée.

Le rapport réglementaire de vérification des installations électriques est destiné à l'employeur, lorsque le contractant (Facility Manager par exemple), n'est pas l'employeur, l'original du livrable doit lui être adressé.

Sauf avis contraire du Chef d'établissement, dûment notifié à l'agence APAVE qui a émis le présent rapport, dans un délai de deux mois maximum à compter de la date d'envoi, le contenu du présent est considéré comme définitivement validé.

6. MODIFICATIONS DE STRUCTURE

Conformément à l'article R. 4226-6 du Code du travail, les modifications de structure⁽¹⁾ doivent donner lieu à une vérification initiale effectuée par un organisme accrédité, lors de leur mise en service.

Ainsi, les parties d'installations rencontrées en vérification périodique qui entrent dans ce cadre, ne font pas l'objet d'une telle vérification 'de conformité', elles sont signalées à l'Etablissement à qui il revient de faire réaliser cette vérification.

⁽¹⁾ Modification de la puissance de court-circuit, du schéma des liaisons à la terre, modification/ajout de circuits de distribution, création/réaménagement d'installations

7. SURVEILLANCE ET MAINTENANCE

La vérification des installations électriques ne constitue qu'un des éléments concourant à la protection des travailleurs contre les dangers des courants électriques ; aussi, et conformément à l'article R. 4226-7 du Code du travail, le chef d'établissement doit mettre en place une organisation de la surveillance des installations électriques chargée de détecter en permanence d'éventuelles déficiences pouvant apparaître entre deux vérifications.

Les déficiences relevées dans le cadre des vérifications et de la surveillance doivent être levées dans les plus brefs délais.

8. INSTALLATIONS TEMPORAIRES

Les installations temporaires établies le cas échéant entre deux vérifications périodiques, doivent faire l'objet d'une vérification spécifique (cf Art. R. 4226-21) dans les conditions définies par les arrêtés des 22/12/2011 et 26/12/2011.

9. INTERVENTIONS D'ENTREPRISES EXTERIEURES

Conformément aux dispositions des articles R.4511-5 à R.4511-8 du Code du travail, des dispositions de sécurité particulières parfaitement définies doivent être prises par les responsables des entreprises concernées pour toute intervention sur ou à proximité des installations électriques.